

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



TE ME UM

TErres et MErs UltraMarines

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Remerciements

E. ACQUENIN – l'ONF • M. AIMAR – Association Terre Avenir • A. ANSELIN – DIREN Guyane • C. BARNERIAS – DIREN Martinique • P. BIRBA – Préfecture Martinique • Brigade de la Nature • A. CADET – PN La Réunion • D. CASTAING – Préfecture SPM • N. CHEVASSUS – ONCFS CG Martinique • C. CREMADES – DAF Mayotte • CR Guadeloupe • Critical Ecosystem Partnership Fund • CT Saint-Barthélemy • CT SPM DAF Mayotte • J.P. DELORME – PN Guyane • Bruno DUTREVE – MEEDDM • EUROPEAID • M. FAURE – DIREN Martinique • G. FEUILLET – KWATA • Fondation de France • Fondation Ensemble • Fondation Nature et Découvertes • Fondation Total • L. GARNIER – PNR Guyane • H. GERALUX – WWF NC • S. GERBAUD – CR Nord-Pas de Calais • T. GISSINGER – Fondation de France • J. GODEAU – Préfecture Martinique • S. GOSS – Commission européenne • C. HAISMAN – Préfecture La Réunion • C. HARRIGAN – CT Saint-Martin • B. HEALY-GOSSE – CG Mayotte • J. IRISSIN-MANGATA – CR La Réunion • L. KELLE – WWF Guyane • G. LAINE – Cemagref-Cirad-Engref • S. LARDEUX – l'ONF • C. LATREILLE – Conservatoire du Littoral Océan Indien • C. LE BOUTEILLER – Centre d'initiation à l'environnement • B. LE GUENNEC – l'ONEMA • K. LEOPOLD – SGAR Guyane • E. LOEVE – Fenua Animalia • M. MIRVAL – CG Guyane • M.J. MAGUY – CR Martinique • A. MALAU – Service de l'environnement Wallis et Futuna • J.P. MARECHAL – OMMM • C. NEBATI – Agence des aires marines • F. NEGOUAI – CR Martinique • Karine NERON – CR Guyane • Réserve Naturelle TRESOR • ONF La Réunion S. PEDURTHE – PN Guadeloupe • Préfecture de Martinique • S. RADJASSEGARANE – CR La Réunion • R. RATSIMBAZAFY – WWF Madagascar • T.H. RAZAFINDRALAMBO – WWF Madagascar • Julie RIEGEL – LPO • P. NATIVEL – Agile • L. SABAN-DIALLO – STC INTERREG Caraïbes • M. SALIMAN – Diren reunion • V. SOLE – Haut-commissariat Nouvelle-Calédonie • Y. SOUBEYRAN – UICN • W. TETUANUI – DIREN PF • P. TRUONG – PN La Réunion • F. URTIZBEREA – SPM Frag'iles • P.Y. VION – DAFE Nouvelle Calédonie

Comité de rédaction : Kelly SHANNON (Enviropea), Aurélie BOCQUET (Comité français de l'UICN), Laure VINCENT (TE ME UM).

Préambule

Depuis 2006 et pour la première fois en France, les grands réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (RNF, ATEN, Conservatoire du littoral, ONF, PNF, FPNRF, AAMP, ONCFS et FCEN), de grandes ONG de protection de la nature (WWF, comité français de l'UICN, FNH, LPO) et deux ministères, ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) et ministère en charge de l'outre-mer (MOM) se mobilisent pour apporter des réponses coordonnées aux besoins des gestionnaires des espaces naturels d'outre-mer. En 2008, ils créent TE ME UM qui propose des formations, de l'information, des outils techniques, de la mise en réseau et du co-financement d'actions. Ce programme, coordonné par l'ATEN, se développe en 4 axes de travail dont l'appui à la recherche et la diversification des financements.

En effet, aux échelles régionales, nationales ou européennes, de nombreux financements existent. Encore faut-il avoir l'information, connaître les dates de dépôt des dossiers et les délais de réponse, les critères d'éligibilité et les mots clés qui augmentent les chances d'obtenir le financement escompté. Autant d'informations et de clés que ce guide vous livre en pratique par l'organisation en fiches spécifiques par type de financement, synthèses et exemples concrets.

Second outil développé après la formation « gestion de budget et de projet » en Guyane, ce guide a été édité en format pdf dans une démarche éco-responsable. Il pourra être suivi d'ateliers de présentation locaux pour optimiser son utilisation.

Pour vous tenir au courant sur le sujet ou vous informer sur d'autres projets menés par TE ME UM, rendez-vous sur :

<http://outremer.espaces-naturels.fr/>

Le comité de pilotage de TE ME UM vous souhaite une bonne lecture et reste à votre écoute pour toute suggestion.



- laure.vincent@espaces-naturels.fr

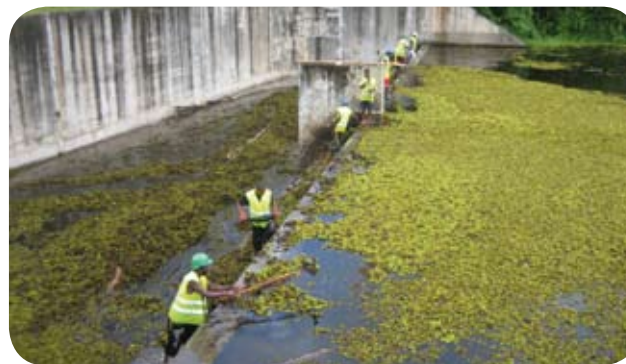
Introduction

L'outre-mer français : un réservoir de biodiversité à conserver

Les territoires ultramarins français constituent des zones importantes de la biodiversité mondiale ; neuf des collectivités se trouvent dans l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité, dont deux des points chauds de la biodiversité marine (La Réunion et Nouvelle Calédonie). Avec 3 450 espèces végétales vasculaires et 380 animaux vertébrés uniques au monde, elles hébergent, pour ces deux groupes, plus d'espèces endémiques que toute l'Europe continentale.¹

Pourtant, cette extraordinaire richesse biologique est menacée. Au moins 70 % du couvert végétal originel des collectivités d'outre-mer a disparu. On recense 60 fois plus d'extinctions globales d'espèces dans ces territoires qu'en métropole (seul en Polynésie française, 65 espèces se sont déjà éteintes)². Plus de 370 espèces qui figurent sur la liste rouge de l'UICN ayant un statut « en danger critique d'extinction », « en danger » ou « vulnérable » sont endémiques aux collectivités d'Outre-mer.

La protection de ces zones est ainsi devenue une priorité pour les territoires de l'outre-mer français, qui accueillent en 2010 collectivement trois parcs nationaux (Guyane, Guadeloupe et La Réunion), deux parcs naturels régio-



Ramassage de Salvinia à Mayotte | © Fabien Barthelat

naux (Guyane et Martinique), dix-huit réserves naturelles nationales, trois réserves naturelles régionales et trois sites RAMSAR, auxquels s'ajoutent les réserves temporaires de Nouvelle Calédonie, pour n'en citer que quelques statuts de protection.

Ce patrimoine exceptionnel nécessite
des financements adéquats.



1 | Gargominy, O., Ed. 2003. Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris, France.

2 | Ibid.

Introduction

L'outre-mer et ses divers statuts

Les statuts des territoires ultramarins ont été modifiés lors la réforme de l'organisation décentralisée de la République (loi constitutionnelle du 28 mars 2003).

Cette réforme distingue désormais entre :

- **Département d'outre-mer (DOM)** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte à partir de 2011.
- **Collectivité d'outre-mer (COM)** – se substituant à l'ancienne dénomination « Territoire d'outre-mer » : Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française à laquelle est rattachée Clipperton. La Polynésie constitue un cas particulier, désormais « Pays d'outre-mer » depuis la loi organique du 27 février 2004 ; elle se gouverne librement et démocratiquement et elle constitue une collectivité d'outre-mer, dont l'autonomie est garantie par la République.
- **Les territoires d'outre-mer à statut particulier**, comprenant les Terres Australes et Antarctiques françaises et les îles éparses de l'Océan indien, inclus dans les TAAF.

Il existe deux régimes législatifs pour l'outre-mer. D'une part, le régime de l'identité législative qui s'applique aux DOM ainsi qu'à Saint-Pierre et Miquelon : les lois et règlements nationaux sont alors applicables de plein droit en outre-mer (mais des adaptations sont néanmoins possibles).

D'autre part, le régime de spécialité législative et d'autonomie, s'appliquant aux COM. Les assemblées locales peuvent alors élaborer des règlements relevant du domaine de la loi, à l'exclusion des matières régaliennes. Elles bénéficient ainsi d'une autonomie en matière de fiscalité, de douanes, de droit social et de droit foncier ainsi que dans d'autres domaines tels que l'environnement, l'urbanisme et l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

La Nouvelle-Calédonie partage ses compétences avec celles de l'État ; elle détient les compétences dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, mais l'État (représenté par le Haut-commissaire de la République) demeure détenteur des pouvoirs régaliens.

Les TAAF sont pour leur part soumis au régime de spécialité législative et disposent d'une administration propre basée sur la commune de Saint-Pierre de La Réunion. Les îles éparses y sont rattachées depuis 2007. La particularité de ces territoires étant de ne pas avoir de population permanente, il n'y a donc pas d'élus.



Quant à l'Europe, il ne s'agit pas de DOM mais de « **Régions ultrapériphériques** » (RUP). Les RUP sont soumis à l'ensemble du droit de l'Union européenne (UE). En revanche, les « **Pays et territoires d'outre-mer** » (PTOM), ne font pas partie du territoire communautaire. Elles n'appliquent de ce fait qu'une partie du droit communautaire.

Dans le contexte de ce guide, le terme « **collectivité** » sera utilisé pour faire référence à l'ensemble de ces territoires (DOM et COM confondus).

Un accès inégal aux financements

En fonction de leur statut juridique vis-à-vis de la France et de l'Europe, les territoires ultra-marins ont accès (ou pas) aux différentes sources de financements. En tant que partie intégrale de l'Union Européenne, les RUP peuvent bénéficier d'un soutien financier au titre des Fonds structurels européens, par exemple, alors que les PTOM ne le peuvent pas. Les possibilités de financement européen des PTOM sont restreintes au Fonds européen de développement et à certains autres programmes européens.

Ainsi, les modifications des statuts des territoires ultramarins peuvent avoir des répercussions sur les financements auxquels ils ont accès.

Par exemple :

- **Saint-Barthélemy** et **Saint-Martin**, auparavant communes de Guadeloupe, sont devenus en 2007 COM. Vis-à-vis de l'Europe, Saint-Barthélemy a formulé le souhait de devenir un PTOM, alors que Saint-Martin restera, a priori, RUP.
- À partir de 2011, **Mayotte** deviendra officiellement un DOM. Si elle devient une région ultra-périphérique d'Europe, elle pourra bénéficier de nouveaux financements européens.

La complexité de ce sujet peut freiner les gestionnaires d'espaces naturels cherchant un financement pour leurs projets. Il existe des sources de financement importantes en France et en Europe, mais pour y accéder, il est nécessaire de comprendre leurs objectifs, leur fonctionnement et les zones qu'ils ciblent. Tel est l'objet de ce guide.



Sommaire

Éligibilité des collectivités aux différents financements	10	Ministère de l'outre-mer (MOM)	35
Calendrier des appels à propositions	12	Les Préfectures/Le Haut-commissariat de Nouvelle Calédonie et de Polynésie	36
Sources de financements européens	14	Les DIREN (DREAL) / DAF (E)	37
LIFE+ : Politique de l'environnement	16	L'Agence française du développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	39
LES FONDS STRUCTURELS : Politique régionale et de cohésion	18	L'ONF et les E.P. des Parcs nationaux	41
INTERREG IV « Caraïbes »	20	Fonds de coopération régionale – Guadeloupe	42
INTERREG IV Amazonie	22	Fonds de coopération régionale – Guyane	43
INTERREG IV Océan indien	23	Fonds de coopération régionale – Martinique	44
INTERREG IVC	24	Fonds de Coopération régionale – Mayotte	45
LE FEP : Politique de la pêche	26	Fonds de coopération régionale – Réunion	46
ENRTP ET FED : Politique extérieure	28	Fonds français de Coopération Économique, Sociale et Culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique)	47
Sources de financement nationaux et fonds	32	Sources de financement régionaux et locaux	48
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)	34	Les Conseils régionaux	50
		Les Conseils généraux et territoriaux	51

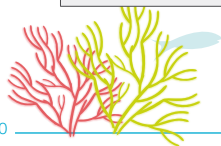


Autres sources de financement	52	Protection du milieu marin & récifs coralliens en Guadeloupe	70
Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF)	54	Réseau des Aires Marines Protégées dans l'Océan indien	72
Fondation Nature et Découvertes	55	« Sur les pistes de Trésor » :	
Fondation Ensemble	56	livret d'accompagnement de la visite du sentier botanique	74
Fondation de France	57	Sentier sous-marin de l'île aux canards en Nouvelle Calédonie	76
Fondation TOTAL	58	Résolution de conflits d'usage dans l'est de la Guyane :	
Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère	59	développement du littoral / conservation des tortues marines	78
		Suivi et protection de la biodiversité à Saint-Pierre et Miquelon	80
		Étude de l'impact de la pêche sur les populations de tortues marines aux Antilles françaises	82
Projets exemplaires	60		
Conservation et restauration de la forêt semi-sèche à La Réunion	62		
Gestion des eaux pluviales : reboisement des zones érodées de Mayotte	64		
Réintroduction du lamantin des Antilles dans la baie du Grand Cul-De-Sac marin, Guadeloupe	66		
Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes	68		



Eligibilité des collectivités aux différents financements

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Nouvelle Calédonie	Polynesie Française	Saint Barthélémy	Saint Martin	Saint Pierre et Miquelon	Wallis et Futuna
LIFE+											
FEDER											
INTERREG IVC											
INTERREG Caraïbes											
INTERREG Amazonie											
INTERREG Océan Indien											
FEP											
ENRTP											
FED											
MEEDDM											
MOM											
DIREN / DAF (E)											
FFEM											
ONF											
Parcs nationaux											



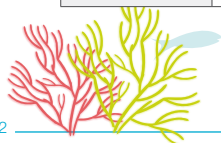
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Nouvelle Calédonie	Polynésie Française	Saint Barthélemy	Saint Martin	Saint Pierre et Miquelon	Wallis et Futuna
FCR Guadeloupe											
FCR Guyane											
FCR Martinique											
FCR Réunion											
FCR Mayotte											
Fonds Pacifique											
Conseils régionaux											
Conseils généraux et territoriaux											
CEPF											
Fondation Nature et Découvertes											
Fondation Ensemble											
Fondation de France											
Fondation Total											
Bourse Michel Batisse											



Calendrier des appels à propositions

Les dates de clôture des différents financements*

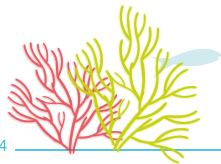
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
LIFE+									Dépôt (réponse 7-8 mois)			
FEDER	Tout au long de l'année											
INTERREG IVC	Dépôt (réponse 10-11 mois)											
FEP	Tout au long de l'année											
ENRTP	Variable - consulter EuropeAid											
FED	Variable - consulter EuropeAid											
MEEDDM				Dépôt (réponse 2-3 mois)								Dépôt 2 (réponse 2-3 mois)
MOM	Tout au long de l'année											
DIREN				Dépôt (réponse 2-3 mois)								Dépôt 2 (réponse 2-3 mois)
FFEM	Tout au long de l'année											
ONF									Dépôt			
PARCS NATIONAUX	Tout au long de l'année											
FCR Guadeloupe	Tout au long de l'année (réponse 2 mois)											
FCR Guyanne										Dépôt (réponse 2 mois)		



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FCR Martique				Dépôt (réponse 2 mois)						Dépôt (réponse 2 mois)		
FCR Mayotte												Dépôt (réponse 2 mois)
FCR Réunion	Dépôt (réponse 2 mois)						Dépôt (réponse 2 mois)					
Fonds Pacifique	Dépôt (réponse 2 mois)											
Conseils régionaux	Tout au long de l'année											
Conseils généraux et territoriaux	Tout au long de l'année											
CEPF	Variable - consultez le site internet											
Fondation Nature et Découvertes		Dépôt projets majeurs (réponse 4 mois)	Dépôt projets « coup de main » (réponse 2 mois)		Dépôt projets « coup de main » (réponse 2 mois)			Dépôt projets majeurs (réponse 4 mois)	Dépôt projets « coup de main » (réponse 2 mois)			Dépôt projets « coup de main » (réponse 2 mois)
Fondation Ensemble	Tout au long de l'année											
Fondation de France				Dépôt (réponse 5-6 mois)								
Fondation Total	Tout au long de l'année											
Bourse Michel Batisse	Prix biennuel - 2011, 2013... Dépôt des dossiers en janvier											



Sources de financements européens



L'Europe constitue une source de financement potentiellement importante mais souvent méconnue. Dans ce chapitre, sont présentées des fiches descriptives des programmes européens de financement les plus adaptés aux gestionnaires d'espaces naturels à l'outre-mer, à savoir :

- LIFE+
- le FEDER et INTERREG
- le FEP
- ENRTP
- FED

Vaut-il le coup de monter un dossier de demande de financement européen ?

Certes, les dossiers de demandes de financements européens peuvent être compliqués à monter, avec des délais de réponse longs. La peine est récompensée en cas de succès par le montant des subventions qui peuvent être conséquentes et par le prestige dont bénéficient les projets sélectionnés.

Quelles sont les chances de voir aboutir sa demande de financement ?

Cela dépend du programme ; 29 % des propositions « biodiversité » soumises à LIFE+ ont été sélectionnées pour un financement en 2009, 19 % des propositions INTERREG IVC (2^e appel) et environ 20 % des propositions INTERREG Caraïbes. En revanche, seulement 4,5 % des propositions ENRTP ont été retenues lors du premier appel.

Le taux de sélection du FEDER et du FEP est plus élevé, car l'attribution des aides ne se fait pas par appels à projet ; l'obtention des aides est principalement fonction d'une part de l'adéquation du projet aux objectifs définis dans le pro-

gramme opérationnel et d'autre part des disponibilités budgétaires de l'action concernée.

Chaque projet ne peut être financé que par un seul programme européen.

Autrement dit, deux financements européens ne sont pas possibles pour la même dépense. Si un porteur de projet candidate à deux programmes et les deux dossiers sont retenus, il faut choisir le plus avantageux. Il convient donc de cibler le programme le plus adéquat pour le projet.

Que faire si un projet semble correspondre aussi bien aux objectifs de l'un des programmes régionaux d'INTERREG (Amazonie, Caraïbes ou Océan Indien) et à ceux de LIFE+, par exemple ?

Dans ce cas, il est préférable d'essayer d'abord le premier, les procédures de demande de financement étant moins compliquées et moins longues. Par contre, un porteur de projet qui s'intéresse au programme INTERREG IVC doit bien réfléchir avant de s'y lancer, car cet INTERREG a le moins d'argent disponible et le plus grand nombre de soumissions de candidatures.

Les gestionnaires doivent garder ces informations à l'esprit en lisant les pages suivantes.





LIFE+

Objectifs et structure

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE+) contribue à la mise en œuvre et au développement de la politique et de la législation environnementales de la Communauté européenne.

LIFE+ comporte trois volets :

- Information et communication.
- Politique et gouvernance.
- Nature et biodiversité, qui se divise en deux sous-volets : Nature et Biodiversité.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les espaces naturels sont une priorité de LIFE+ : au moins 50 % des ressources budgétaires annuelles doivent être allouées aux projets de conservation de la nature et de la biodiversité.

Néanmoins, dans les régions ultrapériphériques (RUP) d'Europe, le sous-volet Nature n'est pas éligible puisqu'il contribue à la mise en œuvre des Directives Oiseaux et/ou Habitats qui ne s'appliquent pas à ces régions.

Les projets LIFE+ Biodiversité contribuent à la mise en œuvre des objectifs de la réactualisation de la stratégie européenne pour la biodiversité de 2006 qui vise à « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». Ces projets doivent être des projets de démonstration ou d'innovation. Ils doivent donc permettre de montrer l'efficacité d'une action permettant d'apporter une amélioration - un progrès environnemental porté par une approche, une technologie, une méthode innovante - à l'une des problématiques prioritaires de la politique européenne de lutte contre la perte de biodiversité. Ils doivent par ailleurs comporter un volet significatif de diffusion des résultats du projet.

Au moins 25 % du budget des projets biodiversité doit être consacré à des actions concrètes de conservation : actions qui améliorent directement l'état de conservation des espèces ou des types d'habitats ciblés.

En outre, les projets situés dans les départements français d'outre-mer qui s'intéressent à la conservation de la biodiversité mais qui mettent en œuvre des actions d'information et de communication peuvent être financés par le volet LIFE+ Information et Communication.

LIFE+ en chiffres

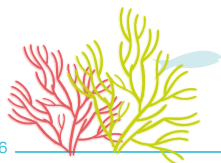
Budget pour la période 2007-2013 : 1,67 Md €.

Allocation annuelle indicative pour la France : entre 20 et 25 M €.

Taux de subvention maximum : 50 % des coûts éligibles du projet (50 % en cofinancement à trouver).

Subvention européenne moyenne : 1 M €.

Durée moyenne des projets biodiversité : 3 à 5 ans



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Dans ce cas, la condition de développement d'actions concrètes de conservation ne s'applique pas.

Le volet Politique et Gouvernance finance des projets traitant des autres grands thèmes environnementaux (eau, déchets, pollutions, sols, air...).

Les États membres peuvent soumettre, à chaque échéance annuelle, une liste de priorités nationales. En 2010, la biodiversité à l'outre-mer en est une. Les projets qui s'alignent sur les priorités nationales bénéficient d'un « bonus » lors de leur évaluation.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Saint-Martin.

- **Consulter le site LIFE+** de la Commission européenne (<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>) pour voir si votre projet s'inscrit bien dans les priorités du programme.
- **Veiller à la publication** de l'appel à proposition européen (un chaque année). En 2010, il a été publié le 5 mai, avec une date limite de dépôt de dossiers au 1^{er} septembre.
- **Télécharger le dossier** de candidature sur ce site.
- **Transmettre votre proposition** au MEEDDM* avant la date limite indiquée. Celui-ci, après vérification, transmettra l'ensemble des dossiers français à la Commission européenne pour sélection.

Mots clés

- Démonstration
- Innovation
- Plus-value européenne
- Conservation
- Communication



Astuces : pour bénéficier de l'assistance gratuite mise en place par le MEEDDM auprès des porteurs de projet LIFE+, envoyez un courriel au Point de contact national. Vous recevrez une fiche de deux pages à remplir pour présenter votre projet. S'il correspond aux priorités et aux exigences du programme, vous serez mis en contact avec le bureau d'assistance technique du PCN pour un accompagnement personnalisé dans la préparation et la rédaction de votre proposition. Il est utile d'associer étroitement la DIREN (ou la DREAL) de votre région au montage du dossier ; elles doivent donner un avis sur les propositions du volet biodiversité.

La rédaction d'une proposition LIFE+ nécessite d'avoir une connaissance approfondie de la problématique traitée, des engagements qualitativement et quantitativement détaillés, fiables et faisables, des actions et un budget cohérents, un suivi précis du projet et une évaluation des résultats. La préparation d'un dossier LIFE+ peut nécessiter un plein temps pendant plusieurs mois, selon la complexité du projet.



Contact

- **Le site Internet LIFE+ de la Commission :**
<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>
- **Le Point de contact national (MEEDDM) :**
Anne-Laure Barberousse
01 40 81 78 58 - ifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr
- **Le bureau d'assistance technique du PCN :**
Enviropea -01 42 93 21 96 - enviropea@enviropea.com



Exemple de projet financé :

Corexerun (p. 62)



Les Fonds Structurels

Politique régionale et de cohésion

Objectifs et structure

L'objectif principal de la politique de cohésion européenne est de réduire les disparités économiques et sociales entre les régions et les populations de l'Union européenne.

Pour répondre à cet objectif général, la politique de cohésion est mise en œuvre au travers de trois objectifs opérationnels, dont deux concernent l'outre-mer français :

- « **Convergence** » : il s'adresse aux régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % du PIB européen moyen, dont les RUP. Il soutient le développement économique durable intégré, ainsi que la création d'emplois durables.
- « **Coopération territoriale européenne** ». Cet objectif est plus communément appelé INTERREG IV. Il vise à renforcer la coopération entre régions européennes selon 3 modalités : A (coopération transfrontalière), B (coopération transnationale) et C (coopération interrégionale). Il peut être utilisé pour financer des projets qui abordent des problèmes dépassant les frontières comme la protection de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau, les risques naturels.

Trois programmes INTERREG IV concernent spécifiquement les départements et collectivités d'outre-mer : Amazonie, Caraïbes, Océan indien.

INTERREG IVC peut soutenir des projets dans lesquels un département d'outre-mer est associé à d'autres régions européennes.

L'objectif Convergence mobilise 81 % du budget disponible pour les Fonds structurels.

Sur la base des orientations stratégiques communautaires et du cadre de référence stratégique national, les États et régions ont ensuite rédigé leurs programmes opérationnels (PO) qui précisent les priorités, axes et actions et définissent les modalités de soutien aux projets locaux.

Pour assurer le financement de ces objectifs, trois instruments financiers (dénommés fonds structurels) sont mobilisés, dont deux concernent la France :

- **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)**, consacré notamment à l'aide aux investissements productifs, à la création d'équipements et d'activités et au soutien aux projets de développement
- **Le Fonds social européen (FSE)**, consacré à la formation, la qualification et aux ressources humaines.

Les Fonds Structurels en chiffres

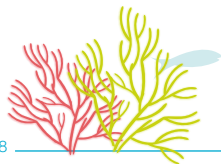
Budget pour la période 2007-2013: 347 Md €.

Budget pour les départements français d'outre-mer: près de 3,18 Md €.

Taux de subvention maximum: 85 % pour les objectifs Convergence et Coopération (15 % en cofinancement à trouver).

Subvention européenne moyenne: très variable selon les projets.

Durée moyenne des projets: très variable selon les projets.



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Ces instruments soutiennent la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi avec les priorités suivantes : recherche et développement technologique, innovation, société de la connaissance, transport, énergie, protection de l'environnement, capital humain, etc.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Le FEDER est (en termes budgétaires) le principal instrument financier disponible pour le cofinancement de projets qui concernent la nature et la biodiversité.

En ce qui concerne l'environnement, les priorités sont les suivantes :

- Pour l'objectif « Convergence » : promotion de la biodiversité et protection de la nature, atténuation des effets du changement climatique, réhabilitation de l'environnement physique.

Note : en Guadeloupe et en Martinique, la gestion de la biodiversité constitue un objectif prioritaire : axe 2 mesure 4 et axe 4 mesure 4 de leurs PO respectifs. En Guyane, la biodiversité se retrouve dans l'axe 1 pour les actions de recherche et axe 6 mesure 3, « préserver l'environnement ». A La Réunion, elle s'inscrit dans l'axe 3 mesure 3 « préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ».

- Pour l'objectif « Coopération territoriale » : Protection et gestion des bassins fluviaux, zones côtières, ressources marines, eau et zones humides, activités de protection de l'environnement avec une forte dimension transnationale.

Mots clés

- Croissance
- Compétitivité
- Stratégie de Lisbonne

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Saint-Martin.

Il n'y a pas d'appels à projet ; les porteurs de projet peuvent soumettre leurs propositions tout au long de l'année auprès du service instructeur : les Secrétariats généraux des affaires régionales - SGAR (également service instructeur du FSE).

- Consulter le Programme opérationnel de votre région.
- Télécharger ou récupérer le dossier de candidature et le retourner au SGAR



Astuces : en Guyane, le Relais Europe offre un accompagnement gratuit aux porteurs de projet dans la préparation de leurs dossiers.



Contact

- Le site européen – DG Région : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm
- Guadeloupe : SGAR - Service Europe - 0590992816 - josette.pentier@guadeloupe.pref.gouv.fr www.guadeloupe.pref.gouv.fr/sections/les_actions_de_l_eta/europe/fonds_europeens
- Guyane : SGAR - Mission Europe - 05 94 25 05 25 - www.europe-guyane.fr - Relais Europe – assistance aux porteurs de projets - Yana OTHILY ou Dominique NERON - 05 94 28 22 54 - yana.othily@guyane.pref.gouv.fr
- Martinique : DIREN (DREAL) - projets sur le patrimoine naturel et la biodiversité 05 96 71 30 05 - Michèle FAURE - michele.faure@developpement-durable.gouv.fr www.martinique-europe.fr/accueil/suite-accueil/europe-en-martinique.html
- La Réunion : SGAR – Mission Europe - 02 62 40 76 07 sgar@reunion.pref.gouv.fr - www.reunioneurope.org



Exemple de projet financé :
Protection du milieu marin (p. 70)



INTERREG IV « Caraïbes »

Objectifs et structure

L'objectif général du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013 est « de contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'espace Caraïbe par une croissance économique, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois ». Il couvre la quasi-totalité de l'espace caribéen. Les projets doivent impliquer au moins une des trois euro-régions ou des collectivités d'outre-mer, avec un ou des partenaires des pays tiers ressortissants.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les priorités thématiques du programme INTERREG IV Caraïbes se regroupent en 3 axes :

Axe 1 – Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires.

Axe 2 – Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune et durable des ressources terrestres et maritimes et la prévention des risques.

- Actions visant à favoriser la préservation, la gestion et la valorisation durable et concertée de la biodiversité et des espaces naturels, des zones côtières et des ressources naturelles.
- Actions visant à coordonner et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques.
- Actions visant à promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel des énergies renouvelables.

Axe 3 – Stimuler le rapprochement des populations, le développement de services communs et des synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale de l'espace Caraïbe.

Les projets des gestionnaires d'espaces naturels se trouveront principalement dans le deuxième axe du programme.



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

➤ Interreg IV « Caraïbes » en chiffres

Budget pour la période 2007-2013 : 63 M €.

Taux de subvention : il varie de 50 à 75 % selon le statut du chef de file (entre 25 et 50 % en cofinancement à trouver).



Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélémy et Saint-Martin.

- Consulter le **Programme opérationnel** (PO) pour voir si votre projet s'inscrit dans les priorités du programme.
- Effectuer une **pré-inscription** sur le site du programme.
- Remplir le **formulaire de candidature** en ligne ou en le téléchargeant.
- Envoyer les **demandes** sous format papier et numérique au secrétariat technique commun.



Astuces : pour tout savoir sur le programme, télécharger le « Guide du porteur de projet » disponible sur le site Internet. Des Points de contact régionaux ont également pour mission de répondre aux questions des porteurs de projets.

Les appels à propositions : deux appels ont été lancés, chacun ouvert pendant presque un an. Une réflexion est en cours sur l'ouverture d'un troisième appel.

Mots clés

- **Coopération**
- **Bonnes pratiques**
- **Échange**
- **Réseau**



Contact

- Le site Internet INTERREG Caraïbes : www.interreg-caraibes.org
- L'autorité de gestion : le Conseil régional de Guadeloupe
interreg.caraibes@cr-guadeloupe.fr

Les points de contact régionaux :

- Martinique : Mathilde DOS SANTOS - 05 96 59 80 05
service.cooperation@cr-martinique.f
- Guyane : Olivia VICTOR - 05 94 25 24 10- olivia.victor@cr-guyane.fr
- Saint-Martin : Mélissa SEDANO - 05 90 87 50 36
- Saint-Barthélémy : Yves GREAUX - 05 90 29 80 31



Exemple de projet financé :

Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux (p. 68)



INTERREG IV Amazonie

Objectifs et structure

INTERREG IVA Amazonie cofinance des projets de coopération entre la Guyane, le Brésil (États de Para, d'Amapa et d'Amazonia) et le Surinam. La stratégie de coopération de l'espace « Amazonie » vise à : « contribuer à la mise en place des conditions et des moyens nécessaires à un développement durable, solidaire et partagé au bénéfice des populations, de l'espace commun de coopération, favorisant le développement d'activités créatrices d'emplois tout en contribuant à réduire les disparités et à renforcer la cohésion sociale et en respectant l'environnement ».

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Le programme s'articule autour de trois axes prioritaires :

Axe 1 - Structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable :

- Mieux connaître, préserver et gérer le patrimoine naturel commun.
- Promouvoir un développement territorial équilibré et améliorer le cadre et les conditions de vie dans les territoires transfrontaliers.

Axe 2 - Développer les activités transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération.

Axe 3 - Stimuler le rapprochement des populations et des services transfrontaliers. Les projets concernant la gestion des espaces naturels relèveront surtout du premier axe. Ils doivent associer un partenaire de Guyane avec au moins un partenaire de l'un des pays et États concernés par le programme.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guyane

- Consulter le [Programme opérationnel](#) pour voir si votre projet s'inscrit dans les priorités du programme.
- S'adresser au [Secrétariat Technique Conjoint](#) du Conseil régional pour récupérer le dossier de demande de subvention.



Astuces : si vous n'avez pas de partenaires avec qui constituer une proposition INTERREG, solliciter l'aide du secrétariat technique conjoint (STC) qui pourra activer ses contacts dans les pays et les États associés.

Les appels à propositions : des appels à propositions ont déjà eu lieu et la plupart des fonds sont programmés ; une réflexion est en cours sur l'ouverture d'un dernier appel.



Contact

- Secrétariat Technique Conjoint du Conseil régional de Guyane
www.europe-guyane.eu 05 94 2710 52 - stc@cr-guyane.fr



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

 **Interreg IV Amazonie**
en chiffres

Budget pour la période
2007-2013 : 17 M €.

 **Mots clés**

- Coopération
- Bonnes pratiques
- Échange
- Réseau

INTERREG IV Océan Indien

Objectifs et structure

Le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale de l'Océan Indien (POCT, plus communément appelé INTERREG IV Océan Indien) vise à soutenir les projets de coopération entre les îles de l'Océan indien : La Réunion, Mayotte, Madagascar, les Comores, île Maurice, les îles Agaléga, île Saint Brandon, île de Rodrigues et les Seychelles.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Le développement durable et l'environnement constituent l'un des trois axes du POCT 2007-2013. Cet axe est ensuite divisé en neuf mesures prioritaires, dont une concerne particulièrement les espaces naturels :

Mesure 1.02 : valorisation et préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit dans le cadre de cette mesure de développer des stratégies (et des actions qui en découlent) à l'échelon régional qui permettront de promouvoir :

- Une meilleure sensibilisation à la préservation de l'environnement pour un développement durable.

- Une meilleure gestion et valorisation des déchets.
- Une meilleure connaissance, gestion et valorisation des ressources naturelles.
- Une meilleure évaluation, préservation et valorisation de la biodiversité terrestre et marine.
- Une meilleure appréciation de l'ampleur des changements climatiques, de leur cause et impact.
- La mise en réseaux des acteurs et les actions qui y concourent et qui en découlent.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : La Réunion et Mayotte

- Télécharger le « manuel de gestion Programmes d'actions » disponible sur le site du programme : www.reunioneurope.org/UE_PROC_GESTION2007.asp#aides%20prog%20actions
- Soumettre votre dossier à n'importe quel moment de l'année auprès de la Direction générale adjointe du développement durable du Conseil régional.



Contact

- Région Réunion - 02 62 48 70 29
region.reunion@cr-reunion.fr

Mots clés

- Coopération
- Bonnes pratiques
- Échange
- Réseau



Interreg IV Océan Indien en chiffres

Budget total 2007-2013 : 47,2 M €

Budget pour l'Axe 1 : 20,5 M €

Taux de subvention maximum : 75 % (25 % en cofinancement à trouver).

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Objectifs et structure

Le programme INTERREG IVC a pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques régionales de développement et de contribuer à l'augmentation de la compétitivité en Europe.

Ce programme, par le biais de la coopération interrégionale, permet notamment :

- Aux acteurs locaux et régionaux n'importe où en Europe, d'échanger leurs expériences et connaissances.
- Aux régions un peu en retard dans un domaine, de profiter des bonnes pratiques de régions plus expérimentées.
- D'assurer l'intégration de bonnes pratiques dans l'ensemble des fonds structurels.

Deux types de projets sont soutenus par ce programme :

- Les projets d'initiative régionale, proposés par les acteurs régionaux qui cherchent à partager leur expérience, identifier des bonnes pratiques et développer de nouveaux outils et approches dans un domaine particulier.
- Les projets de capitalisation, qui visent à assurer que les bonnes pratiques identifiées dans les projets d'initiative régionale sont intégrées dans les fonds structurels.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Le Programme INTERREG IVC s'articule autour de deux axes prioritaires :

Priorité 1 : l'innovation et la société de la connaissance

Priorité 2 : l'environnement et la prévention des risques, notamment les thèmes de la biodiversité et le patrimoine naturel, la gestion de l'eau, la prévention et la gestion des déchets, les risques naturels et technologiques et le patrimoine culturel et les paysages.

Les autorités régionales des différentes régions partenaires composent les consortia. Néanmoins, les gestionnaires d'espaces naturels peuvent apporter une valeur ajoutée en tant que partenaires d'un projet traitant de l'environnement, notamment des projets concernant la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages. Il convient de noter que le programme vise les structures publiques ; les structures privées peuvent participer à leurs propres frais, ou alors intervenir en tant que sous-traitants pour la réalisation de certaines actions.

Interreg IVC en chiffres

Budget pour la période 2007-2013 : 321 M €.

**Taux de subvention pour les RUP : 85 %
(15 % en cofinancement à trouver).**

**Nombre de partenaires : de 3 à 20 en fonction
de l'intensité du projet.**

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Saint-Martin. Les PTOM peuvent participer au programme mais ne peuvent pas recevoir de financement.

- Remplir le dossier de candidature disponible en ligne : www.interreg4c.net/application.html

Les appels à propositions : un appel à propositions est lancé chaque année, généralement en fin d'année avec une date de clôture au début de l'année suivante.

Contact

- Le Secrétariat conjoint technique
03 28 14 41 00
info@interreg4c.eu - www.interreg4c.net
- Le Point de contact national
Stéphane GERBAUD
03 28 82 70 91
stephane.gerbaud@nordpasdecalais.fr

Mots clés

- **Coopération**
- **Bonnes pratiques**
- **Échange d'expériences**
- **Politiques régionales**



Le FEP – Politique de la Pêche

Objectifs et structure

Sur le même modèle que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et la Politique agricole commune (PAC), le Fonds européen pour la pêche (FEP) intègre les priorités de la Politique commune de la pêche (PCP), l'instrument dont s'est dotée l'Union européenne (UE) pour gérer la pêche, l'aquaculture et les zones côtières dépendantes de ces activités économiques.

Mise en place en 1970 afin d'assurer que tous les pêcheurs bénéficient d'une égalité d'accès aux zones de pêche des États membres, la PCP a été réformée en 2002 afin de garantir l'exploitation durable des ressources aquatiques. La réforme a instauré un principe de précaution afin de protéger et conserver les ressources bioaquatiques et de réduire le plus possible les incidences des activités de pêche sur les écosystèmes marins.

L'action du FEP porte sur 5 axes prioritaires :

Axe 1 : adaptation de la flotte de pêche communautaire aux ressources disponibles.

Axe 2 : aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Axe 3 : mesures d'intérêt collectif (par exemple la protection et le développement de la faune et la flore aquatiques).

Axe 4 : développement durable des zones de pêche.

Axe 5 : assistance technique destinée à faciliter la mise en œuvre de l'aide du FEP.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Un Plan de développement de la flotte des DOM a été élaboré afin de recon-naître les spécificités économiques et sociales des régions ultrapériphériques. Le FEP contribue à la mise en œuvre de ce plan, qui a trois objectifs :

- Assurer la modernisation et le renouvellement des outils de production.
- Renforcer les capacités de suivi, de gestion et de contrôle des activités de pêche.
- Promouvoir le développement de la flotte des DOM dans leur environnement régional.

Le FEP en chiffres

Budget pour la période 2007-2013: 321 M €.

Taux de subvention pour les RUP: 85 %
(15 % en cofinancement à trouver).

Nombre de partenaires: de 3 à 20 en fonction
de l'intensité du projet.

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Les projets concernant la biodiversité et relevant du développement marin, aquatique ou côtier peuvent être financés par le FEP, surtout sous l'axe 3. L'axe 4 peut financer des projets intégrant des actions sur la diversification éco-touristique de la pêche, par exemple.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Saint-Martin

- Consulter le [Programme opérationnel](#) pour la France (contrairement aux autres fonds, ce PO n'est pas décliné au niveau régional)
- Contacter les [autorités de gestion régionales](#) (Directions régionales des affaires maritimes - DRAM) pour récupérer le formulaire de demande de subvention.

Mots clés

- Pêche
- Aquaculture
- Zones côtières
- Ressources halieutiques

Contact

- Le site Internet de la DG Pêche : http://ec.europa.eu/fisheries/index_fr.htm
- Guadeloupe : DRAM - 05 90 41 95 50
www.guadeloupe.pref.gouv.fr/sections/les_actions_de_l_eta/europe/fonds_europeens?id=fep
- Guyane : DRAM - 05 94 29 36 15
relais@europe-guyane.fr - www.europe-guyane.fr
- Martinique : DRAM - Service Europe - 05 96 60 80 30
dram-martinique@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique-europe.fr/fep.htm
- La Réunion : DRAM - 02 62 90 19 60
dram-974@developpement-durable.gouv.fr - www.reunioneurope.org

Exemple de projet financé :

Etude de l'impact de la pêche sur les tortues marines (p. 82)



Objectifs et structure

Pour compléter son dispositif de politiques internes, l'UE s'appuie sur sa politique extérieure pour soutenir, en particulier, des actions en direction des pays en développement et émergents. Parmi les instruments financiers qui soutiennent ces politiques, deux concernent les départements et collectivités d'outre-mer :

- Le **Fonds européen de développement** (FED), basé sur l'accord de Cotonou pour la coopération au développement des pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM).
- L'**Instrument de financement de la coopération au développement** (ICD) pour les États-membres, les pays d'Asie, d'Asie centrale, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique du Sud.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

La prise en compte des questions liées à la biodiversité dans l'aide extérieure de l'Union européenne est une partie importante du **Plan d'action pour la biodiversité** (COM (2006) 216). Des actions dans ce domaine se déroulent pour la plupart dans le cadre de la politique de développement de l'UE.

Le « Consensus européen pour le développement », signé en 2005 est adossé aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et met l'accent sur la gestion et la préservation durable des ressources naturelles. Ce consensus complète la Stratégie « Intégrer le développement durable dans la coopération au développement » de 2001.

En septembre 2006, plus de 400 participants représentant les gouvernements et la société civile se sont réunis à Paris pour la conférence « L'Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement ».

Quatre défis ont été inscrits dans le « Message de Paris » :

- Aider les pays en développement à intégrer la biodiversité dans l'ensemble de leurs politiques,
- Améliorer la gouvernance afin de réduire la pauvreté et assurer l'utilisation durable de la biodiversité,
- Renforcer les instruments existants et la cohérence des politiques,
- Reconnaître la biodiversité dans les Pays et Territoires d'outre-mer.

Des projets sur le thème de la biodiversité provenant des quatre RUP ou des PTOM s'inscriront dans le programme transversal (non limité à un seul groupe de pays) dénommé Programme thématique pour l'environnement



et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie (ENRTP pour Environment and sustainable management of Natural Resources including energy Thematic Programme). Ce programme est financé dans le cadre de l'ICD.

Les priorités de ce programme sont les suivantes :

- Promouvoir un environnement durable.
- Promouvoir la mise en œuvre d'initiatives de l'UE et d'engagements souscrits au niveau international (notamment la mise en œuvre du Plan d'action pour la biodiversité).
- Renforcement de la gouvernance en matière d'environnement
- Soutien des options en matière d'énergie durable choisies dans les pays et les régions partenaires.

Les projets des gestionnaires situés dans les PTOM sont également éligibles dans le cadre du FED. Ce programme a deux objectifs principaux :

- Promouvoir le développement économique, culturel et social des pays dans le but de contribuer à la paix et la sécurité et de promouvoir un environnement politique démocratique stable.
- Réduire la pauvreté en accord avec les objectifs du développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale

Les instruments financiers du FED comprennent les subventions, le capital-risque et les prêts au secteur privé. Le FED soutient les politiques et réformes sectorielles, le développement des administrations et le renforcement des capacités, les réformes et politiques macro-économiques et structurelles, les projets de coopération technique et l'aide humanitaire d'urgence.

Le FED est programmé sur des périodes de 5 ans (la dernière période étant de 2008 à 2013). La majorité des fonds sont consacrés aux pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), mais chaque PTOM reçoit une allocation indicative et définit des orientations stratégiques de coopération avec l'UE dans un document unique de programmation.

Le FED en chiffres

Budget total pour la période 2008-2013 : 22,7 Md €.

Budget pour les PTOM : 286 M €.



Comment procéder ?

- Se connecter régulièrement au site EuropeAid pour surveiller la publication des appels à propositions.
- Télécharger les lignes directrices de l'appel et le formulaire de candidature.
- Créer un compte pour votre structure dans la base de données d'EuropeAid PADOR; un numéro vous sera attribué qu'il convient d'indiquer sur votre proposition.
- Soumettre la proposition avant la date limite indiquée.

Les collectivités concernées : toutes les collectivités peuvent bénéficier du programme ENRTP. Pour le FED, seuls les projets mis en œuvre dans les collectivités suivantes sont éligibles : Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Terres Antarctiques et Australes Françaises, Wallis et Futuna.

Les appels à propositions : un ou deux appels à propositions thématiques sont lancés chaque année pour le programme ENRTP. Sélectionner « Recherche avancée » puis « Environnement » dans la base d'appels d'EuropeAid. Pour les appels du FED, sélectionner « Recherche avancée » puis indiquer votre collectivité.

Contact

- Le site internet sur l'ENRTP : http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/environment/funding/enrtp/enrtp_en.cfm
- Le site internet sur le FED : http://europa.eu/legislation_summaries/development/over-seas_countries_territories/r12102_fr.htm
- Le site internet EuropeAid :
http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm
<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

Exemple de projet financé :

Exemple de projet financé : Gestion des eaux pluviales (p. 64)

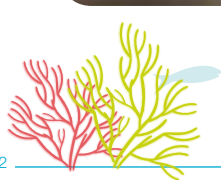
Mots clés

- gestion des ressources naturelles pour un développement durable





Sources de financements nationaux et fonds



Sur les pages suivantes sont présentées quelques sources de financements nationaux :

- les Ministères
- les Préfectures et administrations régionales
- les Etablissements publics de l'Etat
- les Fonds de coopération régionale

La majorité des financements de l'état est décentralisée aux régions et aux collectivités pour la mise en œuvre de leurs politiques. Ces financements sont donc difficilement accessibles pour les gestionnaires d'espaces naturels, mise à part peut-être les parcs nationaux.

Néanmoins, certains organismes proposent des subventions ou des appels à projets ponctuels. Elles sont déclinées dans le chapitre.

Les DIREN (DREAL) peuvent notamment financer ou cofinancer des projets de conservation de la biodiversité – elles cofinancent régulièrement les projets LIFE+ Biodiversité, par exemple.

Ce chapitre s'est surtout intéressé aux subventions, mais les marchés publics constituent également une source de financement potentiellement importante pour les gestionnaires d'espaces naturels.





Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

Objectifs et structure

Le MEEDDM est l'administration française chargée, entre autre, de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'environnement et de l'énergie.

En ce qui concerne la biodiversité, le Ministère a élaboré une Stratégie nationale de la biodiversité en 2004 qui s'articule autour des quatre orientations suivantes :

- **Mobiliser les parties prenantes** pour respecter et préserver la biodiversité.
- **Reconnaître la valeur** des services rendus par la biodiversité.
- **Intégrer la conservation** de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques.
- **Améliorer la connaissance scientifique** et accroître la transparence et la fiabilité des informations.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Le Ministère apporte son soutien financier sous trois formes :

- Des projets de recherche répondant à des appels sur des thèmes qui nécessitent une expertise, pour légiférer notamment (récemment invasions biologiques, LITEAU). Ce mode de subvention passe par l'association d'une unité de recherche (université par exemple) avec le gestionnaire.

- La subvention d'associations.
- Le financement d'actions intégrant la Stratégie nationale de la biodiversité.

Les subventions aux associations sont accordées dans trois domaines prioritaires :

- l'information des citoyens et leur participation au débat public.
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable.
- l'expertise et la connaissance (notamment en matière de biodiversité).

Elles financent des actions précises ou le fonctionnement général de l'association. Elles peuvent prendre la forme d'une subvention ponctuelle, une convention annuelle ou une convention pluriannuelle.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

- Consulter la page « appels à projets » du MEEDDM pour les appels à projets de recherche.
- Consulter la page « associations » pour les subventions ; il y a deux dépôts de dossiers par an : le 31 décembre et le 30 avril.

Si votre projet a une ampleur nationale ou concerne de nombreuses régions, adressez le dossier par courrier postal au Bureau des associations du MEEDDM. S'il concerne uniquement votre région, adressez-le à votre DIREN (DREAL).

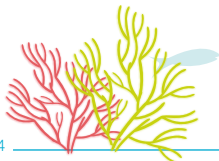


Contact

- MEEDDM (standard) 01 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr



Exemple de projet financé :
Réintroduction du lamantin (p. 66)





Ministère en charge de l'outre-mer (MOM)

Objectifs et structure

Le MOM a vocation à exercer l'autorité de l'État dans les départements et collectivités d'outre-mer, dans le respect des statuts de ceux-ci.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

L'action de l'État en faveur de la biodiversité est surtout la responsabilité du MEEDDM, représenté par les DIREN (DREAL) dans les DOM. Le MOM contribue néanmoins aux objectifs nationaux en matière de préservation de la biodiversité. Le MOM coordonne, avec le MEEDDM, l'Initiative Française sur les Récifs Coralliens (IFRECOR). Créée en 1999, l'IFRECOR s'est fixée comme objectifs la protection et la gestion durable des récifs coralliens. Elle travaille à l'établissement d'un réseau de surveillance des récifs, et au développement d'actions de conservation des récifs, notamment dans le cadre d'une gestion intégrée et participative des zones côtières.

Les financements du MOM en matière de biodiversité prennent trois formes :

- Le financement de l'IFRECOR.
- Des projets de recherche (en 2010, les ressources naturelles et la biodiversité étaient des priorités de l'appel).
- Des subventions pour les associations.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

- Pour demander une subvention, remplir le dossier CERFA www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do et l'envoyer par courrier postal à la Ministre.
- Pour l'appel à projets de recherche, contacter le Département de l'écologie, du logement, du développement et de l'aménagement durables pour récupérer le dossier de candidature.

Contact

- MOM - 01 53 69 20 00

Département de l'écologie, du logement,
du développement et de l'aménagement durables

Nathalie KUBICEK - 01 53 69 22 88

www.outre-mer.gouv.fr



Les Préfectures / Le Haut-commissariat de Nouvelle Calédonie et de Polynésie

Objectifs et structure

Dans chaque département d'outre-mer et certaines collectivités, l'État est représenté par un Préfet. En Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'État est représenté par un Haut-Commissaire, alors qu'à Wallis et Futuna, il s'agit des Services administratifs.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

En matière de financements pour l'environnement, dans la plupart des cas l'État délègue cette responsabilité aux DIREN / DREAL (Directions régionales de l'environnement – voir page 32). Cependant, dans le cas des DOM, les Préfectures sont les gestionnaires des Contrats de projet État-Région (CPER). Ces contrats sont établis entre l'État et les régions sur une période de sept ans (correspondant à la période des Fonds structurels de l'Europe) pour la programmation et le financement de projets importants tels que l'infrastructure ou le développement économique. Dans la plupart des cas, il existe des mesures sur la biodiversité ou la protection des espaces naturels.

En ce qui concerne les gestionnaires d'espaces naturels, ces fonds sont octroyés de plusieurs manières :

- **Accompagnant les fonds structurels** en tant que contribution nationale.
- **Des contrats établis** directement avec les gestionnaires (i.e. pour les parcs nationaux).
- **Ponctuellement**, par présentation de propositions d'actions.

Comment procéder ?

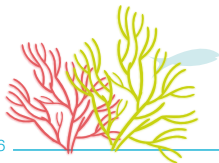
Les collectivités concernées : toutes

- **Consulter le CPER de votre DOM** sur le site de votre Préfecture.
- **Contactez les services instructeurs des mesures** qui vous intéressent (les DIREN / DREAL dans le cas des mesures sur l'environnement).



Contact

- Guyane : 05 94 39 45 00 - www.guyane.pref.gouv.fr
- Guadeloupe : 05 90 99 39 00 - www.guadeloupe.pref.gouv.fr
- Martinique : 05 96 39 36 00 - www.martinique.pref.gouv.fr
- Mayotte 02 69 60 10 54 - www.mayotte.pref.gouv.fr
- Haut Commissariat de la Nouvelle Calédonie : 06 87 26.63.00
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr
- Haut Commissariat de Polynésie française : 06 89 46 86 86
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr
- La Réunion 02 62 40 77 77 - www.reunion.pref.gouv.fr
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin - www.guadeloupe.pref.gouv.fr
- Saint-Barthélemy : 05 90 27 64 10 - Saint-Martin : 05 90 29 09 21
- Saint Pierre et Miquelon : 05 08 41 10 10 - www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr
- Wallis et Futuna (Services administratifs) : 06 81 72 03 51 - www.adsupwf.org



Les DIREN (DREAL) / DAF (E)

Objectifs et structure

Dans les DOM, les DIREN (Directions régionales de l'environnement - futures DREAL - environnement, aménagement et logement) mettent en œuvre les politiques et les interventions nationales en matière d'environnement et sont en contact avec les porteurs de projets. Elles ont pour mission, sous l'autorité du préfet de département, de contribuer à la connaissance, à la gestion et à la valorisation de l'environnement en région et ont des compétences régionales et départementales. À Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon, il s'agit des Directions de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), de la DAFE en Nouvelle Calédonie et du Service Environnement à Wallis et Futuna.

Les DIREN (DREAL) veillent au respect des lois et règlements relatifs à l'eau, aux sites et paysages, à la protection de la nature (réserves naturelles, arrêtés de biotope, listes régionales d'espèces protégées...) à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager (secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural et urbain, abords de monuments historiques) à l'architecture et à la publicité. Elles travaillent en partenariat avec les collectivités territoriales.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer?

Chaque service en charge de l'environnement dans les COM à l'outre-mer a piloté la déclinaison de la Stratégie nationale de la biodiversité dans un plan d'actions spécifique à son contexte écologique. Elles disposent des moyens financiers pour le mettre en œuvre.

Le soutien financier des services en charge de l'environnement pour les gestionnaires d'espaces naturels prend plusieurs formes :

- **Dotations annuelles** (i.e. aux réserves naturelles nationales).
- **Dotations de fonctionnement annuelles** (i.e. pour les E.P. des Parcs nationaux, dans le cas de Guyane, Guadeloupe et La Réunion).
- **Subventions** pour des associations pour les actions ponctuelles.
- **Appels d'offres** (i.e. des appels d'offres pour des inventaires naturalistes d'envergure dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF de Guyane).



Les DIREN (DREAL) / DAF (E)

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

Toute association peut déposer une demande de subvention auprès des DIREN (DREAL) / DAF(E), selon les modalités réglementaires définies au niveau national (voir page 29). Une commission régionale de la vie associative se réunit pour juger de la pertinence de chaque projet et de l'opportunité ou non de répondre positivement à la demande exprimée par l'association en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Remplir le dossier CERFA et le retourner à votre DIREN (DREAL) / DAF(E) / Service de l'Environnement.



Exemple de projet financé :

Suivi et protection de la biodiversité à Saint-Pierre et Miquelon (p. 80)



Contact

- DIREN (DREAL) Guadeloupe - 05 90 99 35 60 - www.guadeloupe.ecologie.gouv.fr
- DIREN (DREAL) Guyane - 05 94 29 66 50 - www.guyane.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=76&var_recherche=association
- DIREN (DREAL) Martinique - 05 96 71 30 05 - www.martinique.ecologie.gouv.fr/associations.html
- DIREN (DREAL) Réunion - 02 62 94 72 50 - www.reunion.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=204
- DAF Saint-Pierre et Miquelon - 05 08 41 19 80
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr/sections/services_de_letat/les_services_deconcentres/direction_de_l_agric
- DIREN Polynésie française - (06 89) 47 66 66 - www.environnement.pf
- DAF Mayotte - 02 69 61 12 13 - www.mayotte.pref.gouv.fr/workspaces/administrations/service_de_l_etat/daf/view
- DAFE (Direction du service d'État de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement) - Nouvelle Calédonie - (687) 23 24 30
www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/annuaire_administration/services_etat/dafe
- Demandes de subventions pour le marin à adresser à l'IFRECOR - www.ifrecor.nc
- Service de l'Environnement de Wallis et Futuna - (06 81) 72 03 51
www.adsupwf.org/ext-rieurs/environnement.html



L'Agence française du développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Objectifs et structure

L'Agence française du développement (AFD) est une institution financière spécialisée qui agit pour lutter contre la pauvreté dans le cadre de la coopération française. Elle contribue en lien avec ses tutelles, le Ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) et le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MINEFE), à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'aide au développement.

L'AFD dispose d'une dotation de 400 millions d'euros qu'elle met œuvre au travers de plusieurs outils de financement destinés aux États ou aux ONG : subventions dans les pays les plus pauvres, prêts à destination des États, des organismes et collectivités publics et des entreprises, prêts bonifiés au secteur privé, contrat de désendettement et de développement (C2D).

Après le Sommet de Rio, la France a mis en place en 1994 le Fonds français de l'environnement mondial (FFEM), fonds public bilatéral qui a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial, en particulier la biodiversité, dans les pays en développement et en transition. Le FFEM finance des projets de conservation de la biodiversité faisant intervenir une collaboration régionale.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer?

Le FFEM est l'organisme chargé de gérer les financements de l'AFD dans le domaine de l'environnement.

En matière de biodiversité, le FFEM finance des projets de :

- **Conservation stricte de la biodiversité** : écosystèmes, espèces, races et variétés.
- **Gestion durable** des ressources naturelles.
- **Valorisation de la biodiversité** pour en faire un atout du développement économique et social.

Le FFEM privilégie des gros projets (de l'ordre d'1 M€) innovants qui s'inscrivent dans une démarche de développement économique, impliquant les populations locales dans les actions de conservation.



L'Agence française du développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

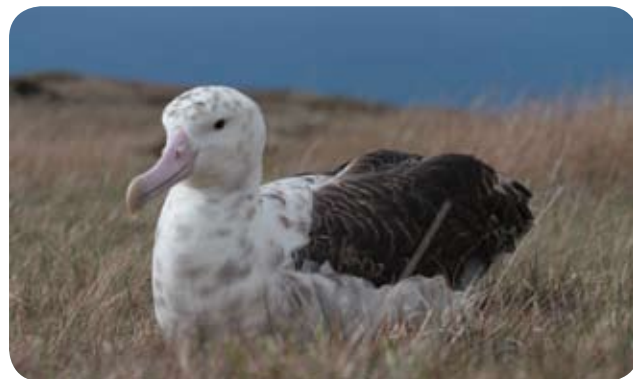
Le FFEM ne propose qu'un cofinancement ; le financement du projet doit être assuré en majorité par d'autres bailleurs. Les projets financés par le FFEM sont « portés » par une de ses institutions membres (MINEFE, MAEE, MEEDDM, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, AFD).

- Présenter votre idée de projet à l'une des institutions membres du FFEM.
- Remplir, avec cette institution, la « fiche de présentation initiale ».
- L'institution porteuse présentera la demande au FFEM.



Contact

- MEEDDM
Emmanuel MORICE - emmanuel.morice@developpement-durable.gouv.fr
- AFD
Julien CALAS - 01 53 44 37 79 - calasj@afd.fr - www.ffem.fr



L'ONF et les E.P. des Parcs nationaux

Ponctuellement, les établissements publics gestionnaires d'espaces naturels (notamment l'ONF et les établissements publics des Parcs nationaux) peuvent constituer eux-mêmes des sources de financement pour les projets dans le domaine de la biodiversité.

L'ONF : le Fonds pour l'Environnement et le développement durable

En dehors de ces missions habituelles, l'Office national des forêts (l'ONF) peut financer des projets dans le cadre de son Fonds pour l'environnement et le développement durable (FEDD).

L'objectif du fonds est de créer un effet de levier pour trouver des cofinancements à l'extérieur et d'impliquer d'autres partenaires. Le fonds ne finance que des projets « exceptionnels », dont le budget est supérieur à 10 000 euros. La part de cofinancement varie selon les projets (jusqu'à 50 %) Les projets sont évalués sur les critères suivants : l'innovation, l'exemplarité, la transposabilité, le partenariat.

Il y a un appel à projet interne par an : les dossiers sont à déposer mi septembre, le comité de sélection se réunissant en octobre-novembre.

Le porteur de projet est obligatoirement l'ONF. Pour déposer un projet, il convient de contacter les chargés de missions ONF qui se chargent de monter le partenariat.

Les établissements publics des Parcs nationaux

Les E.P. des Parcs nationaux sont amenés parfois à financer les projets des associations situées sur le territoire des Parcs et portant des projets qui correspondent avec ses objectifs et missions. Dans ce cas, il convient d'envoyer une description de votre projet ainsi que son plan de financement au Directeur de l'E.P. du parc. En Guadeloupe, cette procédure a été formalisée dans le cadre d'un appel à projets « Pwojé pou laliwondaj » qui soutient des projets de protection d'un milieu naturel, de mise en valeur du patrimoine naturel, d'amélioration du cadre de vie et les projets culturels ou sportifs en lien avec la nature.

Pour répondre à l'appel, il suffit de remplir le dossier CERFA et de l'envoyer à projets2010@guadeloupe-parcnational.fr.

Contact

- Siège de l'ONF à Paris - 01 40 19 58 00 - www.onf.fr
- Parc national de La Réunion - 02 62 90 11 35 - www.reunion-parcnational.fr
Demandes de subvention à envoyer à Adèle CADET - adele.cadet@parcnational.fr
- Parc national de Guadeloupe - 05 90 80 86 00 - www.guadeloupe-parcnational.fr/menu_fr.html
- Parc national de Guyane - 05 94 29 12 52 - www.parc-guyane.gf

Exemple de projet financé :

Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux (p. 68)



Fonds de coopération régionale Guadeloupe

Objectifs et structure

Le **Fonds de coopération régionale** (FCR) en Guadeloupe vise à financer des projets de coopération avec des partenaires étrangers. Alimenté par les crédits de l'État, ce dispositif peut recevoir des contributions du Département, de la Région, de toute autre collectivité publique ou de tout organisme public. Il encourage l'intégration et la promotion de la Guadeloupe dans son environnement géographique caribéen en appuyant des projets impliquant un partenariat entre acteurs guadeloupéens et acteurs des pays voisins. Il soutient des programmes d'échange de savoir-faire, l'élaboration d'outils régionaux au service du développement durable de l'Espace Caraïbes et ayant des retombées positives pour l'économie, la santé, l'éducation, l'environnement, la formation ou la sécurité en Guadeloupe.

Les financements du FCR Guadeloupe peuvent être demandés en complément des subventions INTERREG Caraïbes ou indépendamment de celles-ci, mais toute demande de subvention supérieure à 100 000 € sera instruite dans le cadre d'INTERREG.

Contact

- Mission Coopération Régionale
cooperation-regionale@guadeloupe.pref.gouv.fr - www.guadeloupe.pref.gouv.fr

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Six domaines prioritaires ont été identifiés pour ce programme :

- Économie • Sécurité • Formation
- Environnement • Santé • Culture

Les gestionnaires d'espaces naturels peuvent ainsi prétendre à un financement pour un projet de coopération régionale sur un sujet relatif à l'environnement.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : **Guadeloupe**

- Se procurer le dossier de candidature auprès de la Mission coopération régionale.
- Retourner le dossier par Internet, voie postale ou dépôt direct.



Astuces : une brochure détaillant les modalités de ce programme est disponible en ligne pour téléchargement.

FCR Guadeloupe en chiffres

Budget global du programme : 500k €
Taux de subvention maximum : 35 %
(65% en cofinancement à trouver).
Taux d'auto-financement minimum : 20 %
Seuil de financement : 100k €
Durée des projets : 1 à 2 ans

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Fonds de coopération régionale Guyane

Objectifs et structure

Le FCR en Guyane cofinance des projets impliquant nécessairement un ou plusieurs partenaires étrangers de l'espace de coopération – les zones Amazonie et Caraïbes. Il intervient en cofinancement par le biais de subventions accordées aux porteurs de projet lors d'un comité de gestion paritaire État / collectivités.

Le FCR finance des actions de coopération telles que les échanges d'expériences et du savoir-faire, l'assistance technique, les missions d'expertise et d'évaluation, les échanges de professionnels, l'organisation et la participation à des séminaires, les études, le montage de projets pilotes, etc.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Au-delà des domaines d'intervention plus traditionnels de la coopération comme la culture, le sport ou l'éducation, le FCR tient à soutenir les projets relatifs à certains secteurs clés :

- **Le développement économique** : gestion des transports, échanges technologiques, assistance PME-PMI, etc.

➤ FCR Guyane en chiffres

Budget 2008 : 510k €.

Taux moyen de subvention : 34 % (66 % en cofinancement à trouver).

Taux d'autofinancement minimum : 20 % du coût total de l'opération (5 % pour les associations).

- **La protection de l'environnement** : traitement et élimination des déchets, développement des énergies renouvelables, protection des zones sensibles, développement durable, etc.
- **La santé et le social** : formation professionnelle, mise aux normes sanitaires, etc.
- **La sécurité et la gestion des risques** : prévention et limitation des risques naturels, industriels, lutte contre les trafics, etc.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guyane

- **Télécharger le dossier** sur le site de la Préfecture de Guyane.
- **Remplir et retourner le dossier** avant le 30 octobre 2010 auprès du Pôle de coopération.

✉ Contact

- Préfecture de la Guyane - Pôle Coopération
Léone MARIMOUTOU - 05 94 39 46 78
leone.marimoutou@guyane.pref.gouv.fr - www.guyane.pref.gouv.fr



Fonds de coopération régionale Martinique

Objectifs et structure

Le FCR en Martinique a pour objectif de soutenir la coopération entre la Martinique et les autres pays de l'espace Caraïbes (l'association des États de la Caraïbe étant le périmètre), notamment Dominique, Sainte-Lucie, Haïti et Cuba. Les thématiques prioritaires du programme sont la santé, l'éducation, la culture, le sport et la sécurité dans la Région (trafic de drogue, par exemple).

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Bien que la biodiversité ne soit pas une priorité du FCR Martinique, les projets dans ce domaine sont toujours éligibles. La présence d'un partenaire étranger est obligatoire afin que l'opération ait le caractère d'une véritable coopération. La participation de ce partenaire étranger doit être réelle.

Les dépenses éligibles sont celles effectuées dans le cadre de l'opération de coopération à l'exclusion de celles effectuées sur un territoire non concerné par l'opération.



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Martinique

Deux séances du Comité de sélection sont prévues par an - généralement en avril et de septembre à novembre. Les porteurs de projets peuvent candidater toute l'année en tenant compte du fait que l'instruction des dossiers par le Service requiert généralement deux mois.

- [Contacter la Préfecture](#) au démarrage de la démarche
- [Se procurer le dossier](#) de candidature auprès d'elle.
- [Le renvoyer](#) pour l'un des comités de sélection.



Contact

- Préfecture de Martinique - Bureau de la coopération régionale
Pierre Birba - 05 96 39 49 98
pierre.birba@martinique.pref.gouv.fr - www.martinique.pref.gouv.fr

➤ FCR Guadeloupe en chiffres

Budget: 475 k €.
Taux de subvention maximum: 40 %
(60 % en cofinancement à trouver).
Taux d'auto-financement minimum: 10 %.

Fonds de coopération régionale Mayotte

Objectifs et structure

Le FCR de Mayotte a été créé par la loi du 11 juillet 2001 relative à Mayotte. Il reçoit des crédits de l'État (Ministère en charge de l'outre-mer) et peut recevoir des fonds des collectivités locales. Il vise à soutenir et encourager les initiatives locales en matière de coopération avec les pays de la zone sud-ouest de l'océan indien.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Certains domaines sont considérés comme prioritaires par le Comité de gestion du Fonds, notamment la préservation de l'environnement et le développement rural. Les projets doivent refléter un intérêt à partager des savoirs, savoir-faire et expériences.

Tout type d'organisme résidant à Mayotte (établissement public, collectivité, association, entreprise privée) peut proposer un projet dans le cadre de ce programme à condition d'avoir un partenaire étranger.

Le Comité de gestion soutient en priorité les initiatives en direction des pays suivants : les Comores, Madagascar et le Mozambique, mais les projets se

FCR Mayotte en chiffres

Budget en 2010 : 259 k €
Taux de subvention maximum : 50 %
(50 % en cofinancement à trouver).

déroulant dans un autre pays de la zone (Seychelles, Maurice, Afrique du sud) sont également éligibles.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Mayotte

Pour décider des subventions à accorder aux porteurs de projets de coopération, le comité de gestion du Fonds de coopération régionale se réunit deux à trois fois par an. Le comité comprend quatre représentants de l'État - Préfecture et Ministères - et quatre représentants du Conseil général de Mayotte, désignés par leur assemblée.

- Remplir un [formulaire-type](#) de demande de subvention et y joindre les pièces obligatoires dont la liste est fournie avec le formulaire.
- Déposer le dossier lors des appels à projets, lancés par la Préfecture dans la presse et à la radio (se renseigner auprès de la Préfecture pour les dates des appels).



Astuces : la mission coopération régionale à la préfecture vous reçoit sur rendez-vous, pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches.



Contact

- Mission coopération régionale
Préfecture de Mayotte - 02 69 63 50 00
cooperation-regionale@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Fonds de coopération régionale La Réunion

Objectifs et structure

Le FCR à La Réunion contribue au financement de projets facilitant l'insertion de La Réunion sans sa région géographique. Il est un outil financier qui permet, grâce à son association avec les autres fonds de l'État, fonds régionaux et fonds européens, de valoriser des projets de portée régionale.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les crédits du FCR sont attribués aux projets à portée économique dans des domaines prioritaires où les compétences françaises et/ou étrangères sont reconnues et exportables. C'est le cas pour la recherche agronomique, la préservation de l'environnement, la santé publique/sociale, les catastrophes naturelles, la formation, la culture et le sport.

Toutefois, les projets en matière d'environnement ne reçoivent en général qu'une petite part des fonds, à savoir 10 % des fonds en 2008 et moins de 2 % en 2009.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : La Réunion

Le Comité de gestion du FCR se réunit deux fois par an pour sélectionner les projets : en avril (date limite de dépôt de dossiers le 31 janvier) et en octobre (date limite le 31 juillet).

- **Télécharger le dossier** de candidature sur le site de la Préfecture (demandes - autresdemandes)
- **Le soumettre en quatre exemplaires** : à la Préfecture, au Conseil régional, au Conseil général et au Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France du ou des pays où se déroule l'opération.



Astuce : se rapprocher de la Préfecture pour se procurer le dossier en amont



Contact

- Préfecture de La Réunion - Mission coopération régionale - Claude HAISMAN
claude.haisman@reunion.pref.gouv.fr - www.reunion.pref.gouv.fr
- Conseil Régional - Direction de la Coopération Régionale
Bureau Océan Indien - margareth.vin-san@cr-reunion.fr
- Conseil Général - Mission pour la coopération internationale
patrick.benard@cg974.fr

➤ FCR La Réunion en chiffres

Taux de subvention maximum : 50 %
(50 % en cofinancement à trouver).



Fonds français de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique)

Objectifs et structure

Le Fonds français de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique) concourt aux actions de coopération économique, sociale et culturelle menées avec les États de la région et contribue à l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis et Futuna.

Ce fonds, inscrit au budget du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), est géré par le Secrétariat permanent pour le Pacifique. Il ne se substitue pas aux actions de coopération bilatérale mais vise plutôt des programmes à caractère régional favorisant l'ouverture des collectivités françaises vers leur environnement régional et le soutien à la francophonie.

Plus généralement, il est consacré à promouvoir leur insertion régionale le renforcement de leur partenariat avec les pays océaniques et les organisations régionales.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les thématiques du Fonds Pacifique, sont celles fixées par le MAEE pour les relations avec le Pacifique. Elles reflètent les priorités des collectivités françaises du Pacifique : santé, développement durable et environnement,

Le Fonds Pacifique en chiffres

Taux de subvention maximum: 50 % (50 % en cofinancement à trouver).

Budget moyen des projets : entre 20 et 200k €.

Durée des projets : 6 à 18 mois.

agriculture, bonne gouvernance, culture et patrimoine océaniques, ressources halieutiques, intégration économique régionale etc. En ce qui concerne l'environnement, les priorités sont surtout la gestion des déchets et la gestion durable des ressources halieutiques.

Les projets éligibles sont ceux qui concernent un ou plusieurs pays de la région pacifique et qui impliquent au moins l'une des trois collectivités françaises du Pacifique. Il s'agit d'un cofinancement ; le projet doit donc bénéficier d'une, ou plusieurs, autre(s) source(s) de financement.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna

Les projets sont examinés un à deux fois par an (en mars et parfois en octobre) par le Comité directeur du Fonds Pacifique.

- Prendre contact avec l'autorité administrative de la collectivité du projet (Haut Commissariat de Nouvelle-Calédonie, Gouvernement de Polynésie française, ou l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna).
- Leur demander, et renseigner, une fiche-type de projet avant le 15 janvier pour le comité de mars.



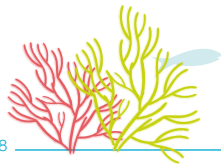
Contact

- www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/sections/hc/le_fonds_pacifique
- Nouvelle Calédonie : haussariat@nouvelle-caledonie.gouv.fr - 06 87 26 63 00
- Polynésie française et Wallis et Futuna -
Cellule des relations extérieures du Haut-commissariat -
06 89 46 86 89 - gilles.stern@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Sources de financements régionaux et locaux



Ce chapitre porte sur deux sources de financement régionales et locales : les Conseil régionaux et les Conseils généraux/territoriaux.

Les collectivités locales (communes, etc.) peuvent également offrir des financements pour des projets de conservation de la biodiversité, mais ces sources sont trop nombreuses pour être détaillées dans ce guide.

L'avantage principal de ces financements locaux est que le montage du dossier est facile et rapide. L'instruction du dossier se fait rapidement (un délai de réponse de deux mois est généralement respecté).

Les projets ne sont pas mis en concurrence comme dans le cas d'autres fonds, alors les chances d'être sélectionnées sont plus importantes. La sélection dépend essentiellement de la disponibilité des fonds et de l'adéquation du projet avec les politiques locales.

Cependant, il s'agit de **montants moins importants**, en comparaison avec les financements européens par exemple. Le contexte politique local peut aussi influencer sur le financement d'un projet ; en Guadeloupe par exemple certaines associations ont eu des difficultés à obtenir des financements locaux suite aux perturbations politiques et sociales récentes.





Les Conseils régionaux

Objectifs et structure

Les compétences des Régions se concentrent dans quatre grands domaines : le développement économique, l'aménagement du territoire et la planification, l'éducation, la formation professionnelle et la culture et la santé. En terme de financement, ce sont l'enseignement, les transports, la formation professionnelle et le développement économique qui mobilisent la plus grande part des budgets des Régions.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les Régions s'impliquent également dans la protection de la nature et la biodiversité. Elles sont à l'initiative des Parcs naturels régionaux, notamment et jouent un rôle important dans la révision de leurs chartes. Elles sont co-gestionnaires des Fonds de coopération régionale.

Les financements des Régions en matière de biodiversité prennent plusieurs formes :

- **Contributions régionales** aux fonds structurels.

- **Financement d'actions de recherche** (La Réunion soutient l'amélioration de la connaissance sur la lutte contre les invasions biologiques et la préservation des espèces et des habitats indigènes, par exemple).
- **Les subventions aux associations.**
- **Les projets ponctuels** répondant à des appels à projets (à l'appel « Mon archipel, mon environnement » lancé en Guadeloupe par exemple).

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion

- **Remplir le dossier CERFA et le retourner** au Président du Conseil régional, ou directement auprès du Service environnement.

Contact

- Guadeloupe : 05 90 80 40 40 - Demandes de subvention : Pascale Fabius - www.cr-guadeloupe.fr
- Martinique - 05 96 59 63 00 - Demandes de subvention : service.environnement@region-martinique.mq - www.cr-martinique.fr/index.php
- La Réunion - 02 62 48 70 00 - Demandes de subvention : soudjata.radjasegarane@cr-reunion.fr - www.regionreunion.com

 **Exemple de projet financé :**
Exemple de projet financé : COREXERUN (p. 62)



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Les Conseils généraux et territoriaux

Objectifs et structure

Les départements exercent des responsabilités dans quatre grands domaines d'action : l'action sociale et sanitaire, l'aménagement de l'espace et l'équipement, l'éducation, la culture et le patrimoine et les actions économiques. En matière d'environnement, les départements sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. Le département établit aussi un plan départemental des itinéraires de promenades. À Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin il s'agit de conseils territoriaux, qui ont les mêmes prérogatives.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Pour les associations travaillant dans le domaine de la biodiversité, il est généralement possible de recevoir une subvention auprès des Conseils généraux/territoriaux (dans le cas du Conseil territorial de Saint-Barthélemy, les associations culturelles et sportives sont privilégiées). Toutefois, il s'agit souvent de montants relativement modestes.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin

- **Soumettre votre demande** auprès de votre Conseil général ou territorial. Il y a parfois des formulaires spécifiques à renseigner – voir les informations ci-dessous.



Astuces : si possible, soumettez votre demande en début d'année, car les crédits sont souvent épuisés à la fin de l'année.

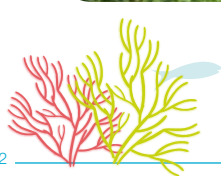


Contact

- Conseil général de Guadeloupe - 05 90 99 77 77 - www.cg971.fr
- Conseil général de Guyane - 05 94 29 55 00 - www.cg973.fr
Demandes de subventions : environnement@cg973.fr
- Conseil général de Martinique - 05 96 55 26 00 - www.cg972.fr
- Conseil général de La Réunion - Direction de l'environnement et de l'énergie
02 62 90 24 00 - www.cg974.fr
- Conseil général de Mayotte - 02 69 64 96 10 - www.cg976.fr/
- Conseil territorial de Saint-Pierre et Miquelon - www.cg975.fr - Dossier de subventions disponible dans « Sport et culture pour les autres associations » : 05 08 41 01 02
- Conseil territorial de Saint-Barthélemy - 05 90 29 80 40 - www.comstbarth.fr
- Conseil territorial de Saint-Martin - 05 90 87 50 04
www.com-saint-martin.fr/default.aspx



Autres sources de financements



Ce dernier chapitre présente quelques exemples de financements privés pour les gestionnaires d'espaces naturels à l'outre-mer :

- le Critical Ecosystem Partnership Fund
- la Fondation Nature et Découvertes
- la Fondation Ensemble
- la Fondation de France
- la Fondation Total
- la Bourse Michel Batisse

D'autres fondations peuvent également financer des actions à l'outre-mer, notamment la Fondation Albert II de Monaco sous sa priorité régions polaires (TAAF), la Fondation Chirac sous son volet écosystèmes forestiers, ou la Fondation Airbus sous son volet biodiversité. Pour plus d'informations sur ces fondations, reportez-vous à leurs sites.

Si l'Europe représente la lourdeur administrative et la complexité technique, les fondations privées représentent souvent la simplicité et l'accessibilité. Elles constituent une opportunité à envisager non seulement pour un financement, mais aussi pour le cofinancement d'un projet européen.

D'habitude les procédures sont moins compliquées, plus transparentes et plus rapides que les financements publics. En revanche, les sommes ne sont pas toujours très conséquentes. Il faut aussi rédiger en anglais pour les fondations internationales.

Outre les fondations, les porteurs de projets doivent également considérer le mécénat. Dans les années récentes, la notion du « coût » de la biodiversité attire l'attention des scientifiques tout comme celle des politiques et des entrepreneurs, notamment avec la publication de l'étude « L'Economie des écosystèmes et de la biodiversité »¹. En 2008, la CDC Biodiversité a été créée en France, oeuvrant pour la « compensation » de la perte de la biodiversité. De plus en plus d'entreprises sont sensibilisées à la protection de la nature et financent les actions des associations de protection de la nature. Par ailleurs, l'Europe encourage de tels partenariats – les dossiers LIFE+ Biodiversité cofinancés par des mécènes sont regardés favorablement.

N'hésitez pas alors à prendre contact avec les entreprises dans votre collectivité pour des éventuels cofinancements.



Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF)

Objectifs et structure

Le « Critical Ecosystem Partnership Fund » (CEPF) est un fonds multi-bailleurs dédié à la protection des écosystèmes menacés dans les 34 « points chauds » de la planète. Le Fonds finance des projets d'ONG et d'organisations privées opérant dans ces zones pour la conservation ou la gestion durable de la biodiversité. Conservation International en est le gestionnaire. La France (l'AFD) y contribue à ses côtés avec la fondation MacArthur, le gouvernement japonais, la Banque Mondiale et le FEM.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Deux régions avec des départements et collectivités français sont éligibles dans le cadre du CEPF : la Polynésie – Micronésie et Madagascar – îles de l'océan indien. En ce qui concerne la Polynésie, la stratégie du CEPF pour la période 2008-2012 s'articule autour de trois axes :

- **Prévenir, contrôler et éradiquer** les espèces envahissantes.
- **Renforcer** l'état de conservation et la gestion de 60 lieux clés de la biodiversité.
- **Sensibiliser** les populations et élus locaux.

Le programme pour Madagascar et les îles de l'océan indien s'est terminé en 2009. Il s'est articulé autour des axes suivants :

- **L'intégration** des populations locales dans la gestion des espaces protégés.

- **Les initiatives** de conservation du secteur privé.
- **La conservation** de la biodiversité et les programmes de formation en gestion.
- **La sensibilisation** du public et les actions de lobbying.
- **Le programme** de petites subventions (« Biodiversity Action Fund »).
- **La création** d'un réseau d'évaluation et de coordination.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : La Réunion, Mayotte, Polynésie française, Wallis et Futuna

- **Consulter le site du CEPF** pour voir les appels à propositions : www.cepf.net/grants/Pages/default.aspx
- **Télécharger la « lettre de renseignements »** disponible sur le site Internet www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx. N'oubliez pas de lire les directives relatives à la lettre de demande auprès du CEPF, disponibles sur la même page.
- **Pour une demande de moins de 20 000 \$**, la lettre de renseignements constitue le dossier complet et doit être envoyée au courriel régional (cipacific@conservation.org pour la Polynésie).
- **Pour les demandes de plus de 20 000 \$**, envoyer la lettre rédigée en anglais à l'adresse suivante : cepfgrants@conservation.org. Si votre projet est choisi, vous serez invité à soumettre un dossier complet.



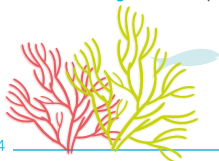
Contact

- Siège - USA : (001) 703 341-2400 - cepf@conservation.org - www.cepf.net

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

CEPF en chiffres

Budget total pour la période 2008-2012: 125 M \$ US.
Subventions accordées: très variables (de 3k \$ US à 1M \$ US).



Objectifs et structure

La **Fondation Nature et Découvertes** a été créée par l'entreprise du même nom dont 10 % des recettes alimentent la fondation. Elle a pour objectif d'initier et de concrétiser des projets associatifs de protection de l'environnement en France et en Afrique.

La Fondation est membre de l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

La Fondation finance des projets de protection de la faune et de la flore proposés par des associations loi 1901 dans les domaines de la protection de la nature, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation des publics.

Ces projets sont de deux types :

- Projets « majeurs »
- Projets « coup de main ».

➤ Fondation Nature et Découvertes en chiffres

Subventions octroyées en 2008 : plus de 912 k €
Subvention d'un projet « majeur » : 3 – 30 k €.
Subvention d'un projet « coup de main » : 500 – 3000 €.
734 dossiers majeurs soumis en 2008 ; 81 retenus.
80 dossiers « coup de main » soumis en 2008 ; 44 retenus.

Les projets majeurs sont sélectionnés par des Comités qui se réunissent deux fois par an (en juin et en novembre). Les projets « coup de main » sont sélectionnés quatre fois par an (en février, mai, juillet et novembre).

En outre, périodiquement le comité de sélection de la Fondation décide de mettre en avant un thème d'actualité sur lequel il souhaite mobiliser les associations. Ce thème prend alors la forme d'un appel à projets sur une durée de 2 à 3 ans.

Elle a lancé, notamment, un appel pour la période 2008-2010 pour des projets de protection de la biodiversité terrestre et marine. Cet appel privilégie les actions concrètes qui impliquent le grand public, individuellement et collectivement, dans la protection de leur environnement proche.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

- **Compléter et soumettre le formulaire de candidature** en ligne (pour projets majeurs, avant le 1^{er} février pour la session de juin ou avant le 1^{er} août pour la session de novembre).

Contact

- 01 39 56 73 63 - fondation@nature-et-decouvertes.com
www.fondation-natureetdecouvertes.com

 **Exemple de projet financé :**
Sur les piste de Trésor » (p. 74)

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer





Fondation Ensemble

La Fondation Ensemble est une fondation privée créée à l'initiative de Gérard Brémond et Jacqueline Délia-Brémond. Elle intervient dans trois domaines : eau et assainissement, développement durable et biodiversité animale dans les pays émergents et solidarité et développement durable en France.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les gestionnaires d'espaces naturels de l'outre-mer français sont éligibles pour une subvention de la Fondation Ensemble au titre de son « **Fonds Microprogrammes** » (pour les projets dans les domaines de l'eau et l'assainissement et le développement durable) et du programme « **Biodiversité Animale** ». La protection des espèces menacées et/ou en voie de disparition représente 49 % des fonds disponibles. Ces fonds soutiennent des projets menés par des structures de petite taille.

Contact

- Contact pour projets « Biodiversité Animale » - species@fondationensemble.org
- Contact pour les projets « Micro programmes » - small@fondationensemble.org
- 01 45 51 18 82 - www.fondationensemble.org

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

Des appels à propositions ponctuels sont lancés sur des sujets précis, mais les associations peuvent également envoyer leurs propositions tout au long de l'année.

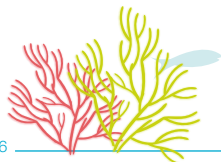
- **Compléter le formulaire** « fiche de synthèse Biodiversité Animale » pour des projets sur la biodiversité ou la « fiche de synthèse Microprogrammes » pour des projets sur l'eau et l'assainissement ou le développement durable, disponibles en ligne (www.fondationensemble.org/projet.php).
- **Envoyer la fiche** à l'adresse mail correspondant (voir ci-dessous).
- **Si la Fondation Ensemble** souhaite obtenir plus d'informations sur le projet proposé, l'association reçoit une demande de formulaire plus complet.
- **Les associations sont informées** de la décision de la Fondation de ne pas soutenir leur projet dans les trois mois qui suivent la réception de la proposition par la Fondation.

Exemple de projet financé :

Suivi et protection de la biodiversité à Saint-Pierre et Miquelon (p. 80)

Fondation Ensemble en chiffres

Subvention maximum : 30 k €.
Taux de subvention maximum : 50 %
(50 % en cofinancement à trouver).



Objectifs et structure

La Fondation de France est une fondation privée créée en 1969 qui soutient des projets concrets et innovants dans trois domaines :

- L'aide aux personnes vulnérables.
- Le développement de la connaissance.
- L'environnement.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Les gestionnaires s'intéresseront surtout aux appels à projets lancés dans le cadre du programme « *Gérons ensemble notre environnement* ».

Ce programme apporte un soutien aux organismes sans but lucratif qui portent des projets de concertation et de médiation, dont l'objectif consiste à valoriser le territoire et ses ressources naturelles au bénéfice d'un développement local durable, par un dialogue entre ses utilisateurs.

Un appel à projets par an est lancé pour ce programme, généralement au printemps.

La Fondation peut également accorder une aide complémentaire « démarche participative », destinée à prendre en charge des coûts spécifiques tels que les coûts de formation et de mobilisation des bénéficiaires.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

- Télécharger le dossier sur la page des appels à propositions de leur site Internet (www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Environnement/Environnement-et-citoyennete/Environnement-et-citoyennete).

Contact

- 01 44 21 31 89 - environnement@fdf.org - www.fondationdefrance.org

 Exemple de projet financé :
réintroduction du lamantin des Antilles (p. 66)

Fondation de France en chiffres

Budget en 2008 : 83 M €.

Projets financés en 2008 «environnement» : 48





Fondation Total

Objectifs et structure

Cette fondation a été créée en 1992, après la Conférence des Nations unies de Rio de Janeiro. Traditionnellement axée sur la protection de l'environnement (notamment la biodiversité marine), depuis 2008 la Fondation Total a élargi son travail pour inclure les domaines de la solidarité et la culture en plus de l'environnement.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

La fondation soutient les projets concernant l'environnement par 3 approches :

- La recherche sur la biodiversité marine et côtière.
- La réhabilitation des écosystèmes et la préservation des espèces menacées (projets de réhabilitation d'écosystèmes dégradés, de restauration de communautés et de préservation d'espèces menacées, avec une priorité pour les écosystèmes marins).
- L'information et la sensibilisation.

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : toutes

- Si votre projet correspond à l'un des domaines d'intervention de la fondation (Biodiversité Marine, Espèces envahissantes, Écosystèmes Fragiles, Zones Humides), constituer un dossier libre contenant les éléments suivants :
 - Présentation détaillée du projet et des objectifs.
 - Présentation de l'association et de ses valeurs.
 - Budget prévisionnel du projet (dépenses / recettes).
 - Les raisons pour lesquelles vous faites appel à la Fondation Total.
- Envoyer votre dossier à tout moment par courrier postal ou électronique.

Contact

- TOTAL - 01 47 44 30 79
laure.fournier@total.com - <http://fondation.total.com>

 Exemple de projet financé :
Sentier sous-marin de l'île aux Canards (p. 76)



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Fondation Total en chiffres

Budget pour la période 2008-2012 : 50M €.



Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserve de biosphère

Objectifs et structure

Le programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO et le Conseil international de coordination du MAB ont mis en place une **bourse pour valoriser les actions de gestion des réserves de biosphère** effectuées en harmonie avec les recommandations de la Stratégie de Séville.

Quelle place pour les espaces naturels et la biodiversité de l'outre-mer ?

Chaque pays membre de l'UNESCO peut nommer une étude de cas pour le prix. Ainsi, les gestionnaires d'espaces naturels qui interviennent dans les réserves de biosphère de l'archipel de Guadeloupe et de Fakarava en Polynésie française sont éligibles.

La Bourse en chiffres

Valeur du prix : 6 k \$ plus financements pour un voyage et séjour à Paris pour présenter l'étude.

réquence : biannuelle (2009, 2011...)
21 dossiers soumis en 2009 ; 1 retenu

Comment procéder ?

Les collectivités concernées : les réserves de biosphères de Guadeloupe et de Polynésie française

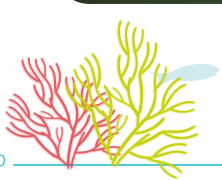
- Se procurer le **formulaire** de candidature auprès du Comité national du MAB.
- **Remplir le dossier** (maximum 30 pages), illustré de données scientifiques, photos, tableaux, etc.
- **Retourner le dossier** au Comité national du MAB ; celui-ci effectuera une sélection et adressera la candidature retenue de la France au Secrétariat du MAB.

Contact

- Comité national du MAB - Catherine CIBIEN - 05 61 73 57 02
catherine.cibien@mab-france.org - www.mab-france.org
- UNESCO - Programme MAB – l'Homme et la biosphère
Mirian QUEROL - m.querol@unesco.org
www.unesco.org/mab Rubrique « prix et célébrations ».



Projets exemplaires



Dans ce dernier chapitre, **onze projets sont développés**. Ils présentent la quasi-totalité des financements décrits dans les chapitres précédents. Ils illustrent aussi l'ingénierie financière nécessaire pour mener à bien un projet ; ingénierie qui oblige souvent à combiner les financements européens, nationaux, régionaux et privés pour un même projet.

Les projets ont été sélectionnés pour la diversité des thématiques qu'ils traitent (la forêt semi-sèche, les récifs coralliens, les tortues marines...), leur diversité géographique (les Caraïbes, l'Océan indien, le Pacifique ainsi

que Saint-Pierre et Miquelon) et pour la diversité des statuts des structures qui les portent (établissements publics, grandes organisations de protection de la nature et associations).

Ce chapitre a pour objectif de faire connaître et valoriser ces projets qui ne représentent cependant qu'un petit échantillon du travail effectué par les gestionnaires d'espaces naturels dans toutes les collectivités ultra-marines.





Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne sur l'île de La Réunion | COREXERUN

Résumé du projet

Les habitats semi-xérophiles (semi-secs) présents à La Réunion sont parmi les plus remarquables de l'archipel des Mascareignes. Disparus de la majorité de leur aire de répartition régionale, ils sont recensés uniquement à La Réunion. Il ne reste que 1 % de la surface originelle dont environ 260 ha sur le site de la Grande Chaloupe. Ces habitats relictuels sont soumis à des dégradations diverses et des menaces d'origine anthropiques et biologiques qui mettent gravement en danger leur survie.

Partant de ce constat, le projet réunionnais a pour objectif de reconstituer et de restaurer la forêt semi-xérophile tout en renforçant les populations d'espèces végétales uniques au monde qui la composent. Ce projet innovant et démonstratif consiste notamment à redonner une dynamique « naturelle » à l'ensemble du massif de la Montagne et s'inscrit dans les priorités fixées par la stratégie réunionnaise pour la biodiversité.

À terme, et en retour, le projet COREXERUN permettra de diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions dans d'autres zones des Mascareignes, d'enrichir les connaissances autour de cet habitat encore peu étudié et de sensibiliser aux besoins de préserver cet écosystème fragile et emblématique.

Fiche signalétique

Acronyme:	COREXERUN
Coordinateur:	Parc national de La Réunion, France
Budget total du projet:	2 571 548 €
Subvention européenne:	1 284 699 €
Cofinancements:	DIREN : 230 000 € Conservatoire du littoral : 120 000 € Département : 190 000 € Région : 250 000 € Parc national : 496 849 €
Durée du projet:	5 ans
Date de démarrage:	janvier 2009
Date de clôture:	décembre 2013
Principaux partenaires:	DIREN, Conservatoire du littoral, Département, Région



Ceil évaluateur

Ce projet s'inscrit bien dans les priorités de LIFE+ Biodiversité car bien qu'il ait un axe « état des lieux », il reste néanmoins un projet de démonstration avec une forte dimension d'actions concrètes de conservation. Il contribue à la mise en œuvre des objectifs du Plan d'action européen en faveur de la biodiversité. C'est un projet innovant, car il s'agit du premier projet à La Réunion, et plus largement dans le monde, ayant pour objectif de reconstituer des habitats semi-xérophiles uniques, avec leurs fonctions, leur dynamique écologique et en prenant en compte la problématique génétique.

Comme projet de démonstration, les actions de communication visent prioritairement à transférer le savoir-faire et bonnes pratiques acquis dans le projet vers d'autres professionnels et gestionnaires de milieux naturels. La sensibilisation du grand public occupe également une place centrale dans la pérennisation des actions de conservation entreprises.

Contact

- Parc national de La Réunion
Pascal TRUONG - +33 (0) 2 62 90 99 26
pascal.truong@reunion-parcnational.fr
www.reunion-parcnational.fr/corexerun



© Alain Brondeau, Parc national de La Réunion





« Gestion des eaux pluviales » (GEP) : Reboisement des zones érodées (REB) de Mayotte : étude sur la typologie des espaces à dominante boisée de Mayotte | REB / GEP

Résumé du projet

Le 9^e FED a été attribué à Mayotte avec le financement d'un projet concret de Gestion des Eaux Pluviales (GEP) contribuant à l'appui à l'aménagement et au développement durable de Mayotte (programme PADD de la Collectivité Départementale de Mayotte). Il se poursuivra jusqu'à fin 2013.

Ce projet GEP de gestion des eaux pluviales comprend une composante urbaine (réseaux d'assainissement) ainsi qu'une composante rurale de reboisement (REB) des zones érodées de Mayotte (padzas) afin de fixer les sols nus des crêtes pour obtenir une diminution de l'écoulement des eaux superficielles et des coulées de terre dans le lagon, et le rechargement des nappes d'eau souterraines.

La composante REB comprend ainsi :

- Un programme d'aménagement des padzas sur une zone sensible du nord de Mayotte (réalisation de barrages anti-érosifs de rétention et décantation sur les bassins versants et plantation de 120 000 plants forestiers),
- Trois études complémentaires qui participent à une meilleure gestion du reboisement de Mayotte (plus globalement à un meilleur suivi et

une meilleure gestion de l'environnement, visant à établir une politique forestière) : la présente réalisation de la typologie des zones à dominante boisée de Mayotte, une étude sur la commercialisation des bois d'éclaircie, la carbonisation, ainsi qu'une étude de l'impact de l'aménagement des bassins versants sur la qualité des eaux pluviales.

Fiche signalétique

Acronyme:	REB / GEP
Coordinateur:	Service des Ressources Forestières (SRF) de la Direction de l'Agriculture et des Ressources Terrestres et Maritimes (DARTM) du Conseil général de Mayotte
Budget total du projet:	194 680 € (typologie) 1 065 000 € (REB)
Subvention européenne:	1 284 699 €
Cofinancements:	FED : 194 680 € CIRAD Mayotte (hébergement, logistique)
Durée du projet:	12 mois
Date de démarrage:	juin 2009
Date de clôture:	juillet 2010
Principaux partenaires:	AGRIFOR/CIRAD



La réalisation de cette typologie a pour objectif :

- L'établissement d'un état des lieux actualisé du couvert boisé de Mayotte
- La mesure de la dynamique d'évolution de ce couvert forestier des années 1950 à nos jours.

Œil évaluateur

Cette étude a permis l'acquisition des dernières orthophotos numériques 2008, d'un modèle numérique de surface et d'un modèle numérique de terrain ayant permis d'établir un modèle numérique de hauteur utile à la classification des milieux forestiers – une réelle innovation.

En finançant cette étude, le 9^e FED participe à une « première » en matière d'état des lieux global et d'évolution du couvert forestier à Mayotte.

Cette étude constituera une aide fondamentale à la décision pour les années à venir, en matière de suivi et de gestion de l'environnement.



Contact

- SRF DARTM - Daniel LESUR
daniel.lesur@cg976.fr - www.cg976.fr



Padza à Mayotte





Réintroduction du lamantin des Antilles dans la Baie du Grand Cul-de-Sac marin, Guadeloupe

Résumé du projet

Le lamantin des Antilles (*Trichechus manatus manatus*), mammifère marin classé « en danger » sur la Liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, a disparu depuis le 19^{ème} siècle des eaux de Guadeloupe. Il fait l'objet d'un projet ambitieux porté par l'établissement public du Parc national de la Guadeloupe et impliquant un partenariat étroit avec les collectivités territoriales de Guadeloupe : celui de sa ré-introduction dans la baie du Grand Cul-de-Sac marin. C'est dans les années 80-90, qu'une initiative citoyenne a émergé en Guadeloupe pour la réintroduction de cette espèce. Cet objectif a d'abord été repris dans le plan de gestion de la Réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac marin (1998), puis dans le programme d'aménagement 2006-2011 du Parc national de la Guadeloupe. En 2001, une étude de faisabilité de la réintroduction, lancée par la DIREN de Guadeloupe, apporte des éléments positifs et encourageants.

En 2007, le Parc national de la Guadeloupe, en étroite collaboration avec le scientifique américain John Reynolds du Mote Marine Laboratory de Floride (spécialiste des mammifères marins et plus spécifiquement des siréniens) engage une réflexion approfondie et apporte une stratégie opérationnelle du projet, aux objectifs suivants : 1) action régionale de conservation d'une

espèce animale « en danger » : 2) projet de territoire pour un développement durable de la baie du Grand Cul-de-Sac marin, site de réintroduction nécessitant une gestion intégrée exemplaire.

Pour satisfaire ces objectifs, le projet est structuré en deux phases accompagnées d'actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie :

- La première phase, la phase de préparation (3 ans), aura pour objet d'obtenir l'adhésion de la population guadeloupéenne, de mettre en place les partenariats avec les pays donateurs, ainsi que de travailler sur le traitement des menaces tout en précisant le dia-

Fiche signalétique

Coordinateur :	Parc national de la Guadeloupe
Budget total du projet :	phase 1 : estimation de 900 000 € phase 2 : non défini
Subvention européenne :	1 284 699 €
Cofinancements :	pour la phase 1 (3 ans) : MEEDDM : 317 000 € Fondation de France : 15 000 € Sita Espérance : 90 000 € Région Guadeloupe, DIREN, Guadeloupe, FCR, FEDER... (en cours)
Durée du projet :	8 ans (2 phases)
Date de démarrage :	2010
Date de clôture :	2018 (fin des réintroductions)
Principaux partenaires :	Mote Marine Laboratory (Floride), CAR - SPAW (convention de Cartagena) en relation avec le PNUÉ



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

gnostic du milieu. Un centre de soins devra être construit pour être en capacité d'assurer les soins des animaux dès le premier relâcher.

- **La deuxième phase, la phase de réalisation et suivi** (5 ans), consiste en la capture d'individus (15 animaux envisagés) dans les pays identifiés comme donateurs et leur relâcher durant plusieurs années dans la baie du Grand Cul-de-Sac marin. Le suivi du déplacement de chaque animal permettra de s'assurer de leur santé et de leur comportement dans le milieu. Ce gros effort de suivi et de surveillance continue est indispensable à la réussite du projet et à son évaluation précise.



Manatee bis | © Fred Buyle, nektos.net



Témoignage

«La première phase est une étape cruciale pour la réussite du projet, notamment pour s'assurer de l'appropriation du projet par la population locale. Ainsi, il ne faut pas négliger l'information, la communication et la médiation ciblée sur des groupes d'acteurs socio-professionnels.

Le financement d'un tel projet nécessite des apports différents et des partenariats de longue durée. Le mécénat est une voie intéressante que le Parc national a suivi (SITA Espérance et Fondation de France à l'heure actuelle). Il ne faut pas oublier les collectivités territoriales qui souhaitent s'investir, d'une manière ou d'une autre au projet. C'est le cas du Conseil régional de Guadeloupe qui s'investira financièrement dans le projet dès que les conséquences économiques des mouvements sociaux en Guadeloupe de début 2009 auront été réduites ou de la commune du Lamentin, notamment lorsque les opérations de réintroduction débuteront».



Contact

- Hervé MAGNIN - Chef service Biodiversité - 05 90 80 86 45
herve.magnin@guadeloupe-parcnational.fr
- Boris LEREBOURS - Chargé de mission biologie marine et mammifères marins
boris.lerebours@guadeloupe-parcnational.fr - 05 90 80 86 45
- Denis GIROU - Directeur du parc national
denis.girou@guadeloupe-parcnational.fr
www.cooperation-pnguadeloupe-caraibe.org



Protection et valorisation des écosystèmes humides littoraux de l'espace Caraïbes

Résumé du projet

Les écosystèmes humides de la Caraïbe (mangroves, forêts marécageuses, marais et prairies) sont en régression à l'échelle de la région toute entière. Les pressions qu'ils subissent, en particulier d'origine industrielle, perturbent gravement leur fonctionnement.

Pourtant, ils remplissent de nombreuses fonctions à la fois écologique (en tant qu'habitats) et économique (pêche, écotourisme, agrosylviculture). Enfin, dans une zone confrontée aux risques naturels, il convient d'insister sur le rôle de protection que jouent les forêts des zones humides littorales.

Ce projet s'articule autour de cinq axes :

- **Protéger et gérer**, en privilégiant une gestion commune et plus efficace de ces espaces.
- **Connaître en développant** des programmes de recherches et expérimentations.
- **Valoriser et sensibiliser** la population, les visiteurs et les jeunes.
- **Réhabiliter**, en se dotant des compétences nécessaires en matière de restauration de ces milieux.
- **Coordonner et communiquer**, pour faciliter les échanges d'informations, d'expertises et de bonnes pratiques.

Les cinq axes du projet sont déclinés en dix actions concrètes qui concernent les différents territoires partenaires. Dans le domaine de la gestion, trois actions se complètent : il s'agit pour la Guadeloupe et la Martinique d'établir des orientations de gestion pour les zones humides littorales. Il est aussi question de la délimitation de la forêt marécageuse sur un site pilote emblématique.

Fiche signalétique

Coordinateur :	Office national des forêts
Budget total du projet :	1,2 M €
Subvention européenne :	1 284 699 €
Cofinancements :	INTERREG IV Caraïbes : 872 000 € BCA : 82 000 € ONF (FEDD) : 66 000 € Ville Baie-Mahault : 60 000 € UAG : 40 000 € DIREN Guadeloupe : 33 000 € DIREN Martinique : 3 000 € ONCFS : 32 000 € PNG : 5 000 €
Durée du projet :	24 mois
Date de démarrage :	octobre 2009
Date de clôture :	septembre 2011
Principaux partenaires :	Beau Comme les Antilles Communication / Université Antilles Guyane / DIREN, Parc national de Guadeloupe / Office national de la chasse et la faune sauvage / Ville de Baie-Mahault, Conservatoire du littoral / Centre national des aires protégées (Cuba) / Institut national des parcs (Venezuela) / Fondation pour le développement durable (Venezuela) / Université de Porto-Rico



Au niveau de l'acquisition de connaissances, une première action vise à faire la synthèse des connaissances scientifiques. Deux autres concernent l'analyse de la structure des peuplements des espèces d'oiseaux qui fréquentent ces milieux en Guadeloupe et Martinique et le suivi de limicoles qui utilisent ces milieux comme halte migratoire, notamment en Guyane.

Concernant la restauration, une expérimentation en partenariat entre la Guadeloupe et Porto-Rico est menée. Il s'agit d'analyser les résultats d'une replantation de forêt marécageuse à *Pterocarpus officinalis*.

La sensibilisation est menée grâce à deux actions : la réalisation de films documentaires et la mise en ligne d'un site Internet.

Témoignage

« Le montage de ce dossier a été très laborieux. Nous partions de zéro au niveau des relations avec les pays étrangers de la Caraïbe. Il a fallu rentrer en contact, intéresser et mobiliser ces partenaires étrangers, ce qui a pris du temps. D'autre part, il s'est passé plus de trois années entre les premières réflexions et l'instruction du dossier. Ce temps, du à la transition entre deux programmes Interreg Caraïbes (le III sur la période 2000-2006 et le IV sur la période 2007-2013) a fortement compliqué l'implication de certains partenaires qui ont dû se retirer du projet. Mais les résultats en valent la peine.



Contact

- Samuel LARDEUX - ONF Guadeloupe - 06 90 63 83 49
samuel.lardeux@onf.fr - www.onf.fr

Au niveau du montage financier, il est certain qu'un potentiel porteur de projet doit savoir quelles sont les règles du jeu imposées par l'Europe : dépenses éligibles, modalités de paiement, remontées de dépenses. Rien ne doit être laissé au hasard pour informer efficacement toutes les parties intéressées pour s'impliquer dans l'initiative.

Le chef de file doit aussi garder d'étroites relations avec l'autorité chargée du suivi des projets du programme, le Secrétariat technique commun pour notre Interreg Caraïbes ».



© ONF





Protection du milieu marin et des récifs coralliens en Guadeloupe

Résumé du projet

A l'échelle mondiale 27 % des récifs sont morts. Dans les Antilles Françaises, ce sont 80 % des récifs qui sont morts ou dégradés. Partant de ce constat, le projet « **Protection du milieu marin et des récifs coralliens** » porté par l'association comportait 5 volets :

- Un **stand d'animation itinérant** sur les plages dénommé Action Corail afin de sensibiliser les usagers des plages à la fragilité des récifs coralliens et du milieu marin en général.
- L'édition du « **Guide de la Mer en Guadeloupe** », qui présente les différents écosystèmes de l'île et les droits et devoirs des différentes catégories d'usagers de la mer.
- Des **interventions en milieu scolaire**, afin d'informer les scolaires (8 - 15 ans) de l'île sur le milieu marin et les récifs coralliens par le biais de mini-conférences, projections de films et animations.

- Les **Journées mondiales de l'Océan**, dont l'objectif était d'ouvrir le public scolaire sur les activités nautiques liées à la mer, les initier gratuitement à la plongée, la voile, la planche à voile, le surf, le kayak, leur faire découvrir les filières professionnelles liées à l'océan.
- Le **site Internet**, qui sert à diffuser l'information du monde de l'environnement en Guadeloupe et permet aux enseignants de télécharger sur le site des documents pédagogiques à utiliser dans le cadre des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Fiche signalétique

Coordinateur :	Terre d'Avenir
Budget total du projet :	88 552 €
Cofinancements :	FEDER 35 347 € DIREN 32 273 € REGION 17 932 €
Durée du projet :	2 ans
Date de démarrage :	1 ^{er} trimestre 2008 – 1 ^{er} trimestre 2010
Date de clôture :	juin 2010
Principaux partenaires :	DIREN, Région GUADELOUPE, Comité du tourisme des îles GUADELOUPE, FORD, RENAULT

Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer



Témoignage

« Le montage du dossier de subvention est compliqué, laborieux et long, surtout pour une petite association comme la nôtre. Nous avons cependant été accompagnés localement par la DIREN qui nous a toujours soutenus.

Les fonds étant versés après la réalisation du projet, nous avons eu des difficultés de trésorerie et certaines actions ont donc été plus dures à mener. Néanmoins, le projet était le premier de son genre en Guadeloupe et a ouvert la possibilité pour d'autres initiatives similaires depuis ».

Contact

- Mariane AIMAR
05 90 23 02 62
www.terredavenir.org



Réseau des Aires Marines Protégées des pays de la Commission de l'Océan Indien | RAMP-COI

Résumé du projet

La finalité du projet RAMP-COI est de contribuer au maintien de la biodiversité et des ressources marines et côtières de l'écorégion marine de l'Océan Indien occidental (WIOMER). Pour cela, il est organisé en quatre composantes :

- L'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la biodiversité et des ressources marines à travers une approche écorégionale,
- L'appui aux aires marines protégées (AMP) existantes et celles qui sont en cours de création,
- La mise en place du Forum des gestionnaires d'AMP
- La sensibilisation et information sur les rôles des AMP.

Comme résultats, une stratégie régionale pour la conservation des écosystèmes marins et de la pêche est proposée. Elle contient une vision, un plan d'action (2010-2015), une carte des 51 paysages marins prioritaires et des sites d'importance particulière et un budget estimatif.

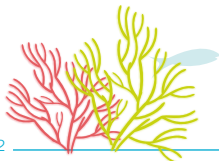
Cette stratégie régionale sera encore soumise à tous les acteurs de la région pour finalisation et approbation.

A part l'élaboration de cette stratégie, des appuis concrets sont donnés à une AMP aux Comores, à trois à Madagascar, à deux à Maurice et à quatre

aux Seychelles, visant au renforcement de leur capacité de gestion. Les échanges entre les gestionnaires de toutes les AMP de la région sont, en outre, renforcés à travers l'organisation de trois réunions annuelles. Cela a permis de développer une feuille de route pour la mise en place d'un Réseau opérationnel de gestionnaires d'AMP. Enfin, des séries de posters pour le grand public sont produits relatant l'importance des habitats marins et côtiers, les espèces marines et les AMP.

Fiche signalétique

Acronyme:	RAMP-COI
Coordinateur:	Commission de l'Océan Indien (COI) : maître d'ouvrage – WWF Madagascar & West Indian Ocean Programme Office (WWF MWIO-PO) : maître d'œuvre
Budget total du projet:	1 944 000 €
Cofinancements:	FFEM 700 000 € MAE 300 000 € WWF 500 000 € CI 444 000 €
Durée du projet:	3 ans
Date de démarrage:	juin 2006
Date de clôture:	juin 2009 (extension jusqu'en juin 2010)
Principaux partenaires:	organismes étatiques et paraétatiques, ONG, secteurs privés et gestionnaires d'aires marines protégées des Comores, France-Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles



Œil de l'évaluateur

L'écorégion marine de l'Océan Indien occidental (WOMER) regroupant les eaux marines et côtières de Comores, Madagascar, Maurice, France-Réunion et Seychelles abrite une richesse extraordinaire importante à l'échelle globale et régionale, qui n'a pas été toujours valorisée dans les actions de conservation au niveau mondial.

Pour cela, l'utilisation de modèles produisant des informations scientifiques quantitatives et objectives, combinés avec les connaissances des experts, donne de précieux avantages pour la priorisation des sites de grande importance pour la conservation marine à l'échelle régionale et d'assurer la représentativité et la persistance de la biodiversité marine présente.

Les résultats obtenus ont constitué un outil fiable de prise de décision pour le développement d'une stratégie régionale pour les écosystèmes marins et la pêche. L'appui donné aux AMP et les opportunités d'échanges créées entre leurs gestionnaires constituent absolument d'énormes avantages pour la gestion efficace à long terme de ces AMP.

Contact

- Gina BONNE - Commission de l'Océan Indien - Chargée de mission
+230 427 3366/6172/6199 - gina.bonne@coi-ioc.org
www.amp-coi.org/page-d-accueil.html
- Rémi RATSIMBAZAFY - WWF MWIOP - Chef de Projet
+261 20 22 34885, +261 34 49 88805/06
rratsimbazafy@wwf.mg



« Sur les pistes de Trésor », Livret d'accompagnement de la visite du sentier botanique

Résumé du projet

La Réserve Trésor a le statut « Réserve naturelle régionale ». Elle a trois principaux objectifs : protéger la diversité biologique et les écosystèmes qui y sont présents, stimuler la recherche scientifique et réaliser l'éducation à la nature et à l'environnement. D'une surface d'environ 40 km², elle est riche en biodiversité avec notamment 1200 espèces végétales, 102 espèces animales et 306 espèces d'oiseaux réportoriées.

La création du livret « Sur les pistes du Trésor » a pour objectif de présenter la réserve et les actions du gestionnaire, de promouvoir la richesse de la forêt guyanaise et de fournir aux visiteurs un outil esthétique et abordable pour les accompagner non seulement sur le sentier botanique de la réserve mais aussi lors d'autres sorties. En reprenant la boucle du sentier botanique portion par portion, les différents aspects écologiques du milieu, de la faune et de la flore rencontrés sont décrits et accompagnés de dessins de qualité. Le contenu et la mise en forme du document ont été élaborés par l'équipe de la réserve et une stagiaire venue pour l'occasion. Les illustrations sont l'œuvre d'artistes locaux et l'impression a été faite en Guyane.

Le livret de 24 pages a été imprimé en 2000 exemplaires et est vendu au prix de 2 euros au local de l'association, à la maison de la réserve et lors d'événements auxquels les agents de la réserve participent. Il est également disponible sur le site Internet de la réserve.

Fiche signalétique

Coordinateur :	Association Réserve Naturelle Trésor
Budget total du projet :	7 383 €
Cofinancements :	Fondation Nature et Découvertes 3 000 € Comité du Tourisme de la Guyane 1 906,50 € Communauté de Commune du Centre Littoral de Guyane 1 000 € Autofinancement Réserve Trésor 1 476,50 €
Durée du projet :	18 mois
Date de démarrage :	juillet 2008
Date de clôture :	décembre 2009
Principaux partenaires :	Nature et Découvertes CTG CCCL



Témoignage

« Ce projet est une première à l'échelle des réserves naturelles en Guyane. Il va dans le sens de la volonté de l'équipe de la réserve naturelle régionale Trésor de faire découvrir le patrimoine naturel guyanais au plus grand nombre notamment aux travers de divers outils et supports informatifs son sentier botanique et sa maison de la nature.

C'est un projet assez lourd dans sa conception et qui a pris un peu plus de temps que prévu pour sa réalisation. L'équipe de la réserve a eu la chance de bénéficier de nombreux conseils extérieurs pour la mise en forme, les propositions d'idées et la relecture.

Le livret était un grand succès ; d'autres réserves possédant aussi un sentier pédestre en libre accès ont pour projet de créer leur propre fascicule ».

✉ Contact

- Association Réserve Naturelle Trésor
05 94 38 12 89
tresor@espaces-naturels.fr - www.tresorrainforest.org



Sentier sous-marin de l'île aux Canards en Nouvelle Calédonie

Résumé du projet

La réserve naturelle de l'île aux Canards en Nouvelle Calédonie est une zone riche en biodiversité marine, composée de différents types de milieu : fonds sableux à herbiers, talus de corail mort, « forêts » de corail branchu, blocs rocheux et fonds sablo-vaseux. Les poissons-papillon et poissons-clown, le « serpent mangeur d'œufs », de nombreuses espèces de coraux, de mollusques, de crustacés et d'éponges ne sont quelques-unes des espèces que l'on y retrouve.

Le sentier sous-marin de l'île aux Canards est un parcours subaquatique, accessible à tous, visualisé par 5 bouées en surface, qui s'effectue en palmes, masque, tuba. Son objectif est d'informer et de sensibiliser le public, en particulier le jeune public, à la connaissance du milieu marin et à la protection de l'environnement. Situé dans une aire marine protégée, à 5 minutes de l'anse Vata dans la ville de Nouméa, c'est une vision en réduction du lagon et de son fonctionnement. C'est un site intéressant par la diversité physique et biologique ainsi que par l'abondance des espèces sur une zone relativement restreinte. De plus, l'effet « réserve » se fait sentir et permet au visiteur d'observer de près les comportements de la faune et des poissons en particulier.

De nombreux supports pédagogiques adaptés guident le visiteur, scolaire ou grand public : panneau de présentation sur la plage, panneaux immergés fixés sous chaque bouée, aquaguide et dépliant de présentation en 3 langues.

Fiche signalétique

Coordinateur :	Centre d'initiation à l'environnement, Nouméa
Budget total du projet :	4 920 000 FCFP (49 229 €)
Cofinancements :	Fondation Total : 1 400 000 FCFP Mairie de Nouméa : 320 000 FCFP Province Sud : 220 000 FCFP IRD : 1 700 000 FCFP SLN : 500 000 FCFP Groupe Total Pacifique : 200 000 FCFP BCI : 200 000 FCFP Plage-Loisirs : 380 000 FCFP
Durée du projet :	21 mois
Date de démarrage :	décembre 1999
Date de clôture :	août 2001
Principaux partenaires :	IRD, Plages Loisirs, Fondation d'entreprise Total, Total Pacifique, CPS, Club Jeunes IRD 2000, Aquarium des lagons de Nouvelle-Calédonie

Oeil de l'évaluateur

Ce sentier de découverte du milieu marin respecte à la fois les aspects juridique, sécuritaire, écologique et économique, et les objectifs de l'association : sensibilisation, information, formation et création d'outils pédagogiques. Ce premier sentier sous-marin de Nouvelle-Calédonie montre la biodiversité, les menaces et les comportements à adopter aux 30 000 visiteurs fréquentant l'îlot chaque année.

La pérennité de ce sentier, géré par une structure associative, est possible grâce aux bénévoles qui entretiennent le sentier et informent le public chaque week-end.

Depuis deux ans, le Centre d'Initiation à l'Environnement organise des visites scolaires du sentier sous-marin en partenariat avec le Vice-rectorat, l'Aquarium des Lagons, un maître-nageur et Plage-Loisirs. Depuis 2009, le CIE a mis en place un projet de protection et de sensibilisation des oiseaux marins.



Contact

- Cathy LE BOUTEILLER
+(687) 27 40 39 - cie@lagoon.nc
www.cie.nc



Résolution de conflits d'usage dans l'Est de la Guyane : développement du littoral / conservation des tortues marines

Résumé du projet

Dans le cadre du programme tortues marines qu'elle mène depuis 1998 sur les plages de Rémire-Montjoly et Cayenne, l'association Kwata a mis en place un projet spécifique visant à réduire les conflits d'usage « **tortues marines / développement du littoral** » et créé un poste de médiateur spécifique au suivi de ces dossiers. Fruit d'une réflexion concertée avec les coordinateurs du plan de restauration des tortues marines de Guyane, ce projet porté par l'association Kwata a la volonté affichée de mener un travail de réduction des menaces anthropiques en accentuant les démarches de prévention auprès des usagers des plages, mais surtout en augmentant le porté à connaissance vers les décideurs locaux.

Le projet contribue à les **informer sur les impacts possibles** de leurs décisions et le cas échéant, sur les solutions alternatives moins impactantes à mettre en œuvre. Ce sont eux qui ont les clés de la conservation des tortues marines et de leurs habitats en zone urbaine, avec une question fondamentale : comment concilier l'aménagement et l'usage raisonné du littoral et la préservation des tortues marines et de leurs habitats ?

Pour rappel, les **principales menaces anthropiques** concernant les tortues marines sont les éclairages publics et privés, les chiens divagants et errants, les aménagements (temporaires et permanents) sur et aux abords des plages et les filets côtiers. La finalité du projet est donc de réduire considérablement, et si possible d'éliminer ces menaces.

Fiche signalétique

Coordinateur :	Association Kwata
Budget total du projet :	85 000 €
Subvention européenne :	1 284 699 €
Cofinancements :	Union Européenne (FEDER) : 34 000 € Fondation Ensemble : 23 000 € Fondation de France : 18 000 € Fondation Nicolas Hulot : 10 000 €
Durée du projet :	4 ans
Date de démarrage :	avril 2009
Date de clôture :	décembre 2012
Principaux partenaires :	WWF, DIREN, ONCFS



Œil de l'évaluateur

La création d'une compétence de médiateur environnemental sur la thématique des tortues marines à l'Est de la Guyane est une initiative qui s'intègre aux objectifs du Plan de restauration des tortues marines de Guyane. Cette compétence a dès son démarrage permis de créer une nouvelle dynamique entre collectivités locales et acteurs du réseau Tortues Marines, afin de trouver conjointement des solutions pour concilier protection des sites de ponte et développement territorial. Dès la première année de mise en œuvre, des résultats encourageants ont été enregistrés.

Ce projet a initialement reçu le soutien des fondations Nicolas Hulot, Ensemble et de France pour les deux premières années de réalisation. Cet apport de fonds privés a permis d'obtenir des garanties essentielles pour le consolider en l'intégrant au programme multipartenarial CARET2, porté par le WWF France (fonds FEDER – PO Amazonie).

✉ Contact

• Guillaume FEUILLET
05 94 25 43 31 - guillaume@kwata.net
www.kwata.net



Tortue olivâtre femelle mortellement blessée par des chiens
© Sébastien Barrioz



Jeune tortue luth désorientée par des lampadaires
© Sébastien Barrioz



Tortue olivâtre Montjoly - Guyane I © Guillaume Feuillet





Suivi et protection de la biodiversité à Saint-Pierre et Miquelon

Résumé du projet

L'association **Frag'iles**, créé en 1992, a pour mission l'étude et la protection de la nature et de l'environnement à Saint Pierre et Miquelon. Elle met en œuvre de nombreuses actions de suivi et de protection de la biodiversité sur l'archipel, par exemple le suivi des mammifères marins dont un comptage a révélé la présence de 700 tortues luth en 2007.

L'association travaille également sur l'**évaluation de la perte de la biodiversité en forêt boréale**, ce qui a permis de faire ressortir des listes d'espèces ayant déjà disparues (taxus canadensis...) ou étant en voie de l'être (grive à joues grises...). Ces travaux vont notamment permettre d'affiner le taux de perte dû à l'impact du cerf de Virginie (espèce introduite dans les années 1950 dont les densités excessives ne permettent plus le renouvellement de la forêt).

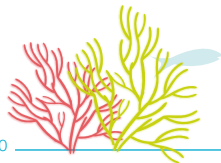
En ce qui concerne la **biodiversité maritime**, une des actions menées avait pour objet l'étude et le suivi des populations d'oiseaux maritimes à partir d'une modélisation basée sur les quadrants. Ceci a permis de déterminer par exemple que les populations d'oiseaux marins (pétrel océanique cul blanc, macareux moine, petit pingouin, guillemot de Troil...) à Saint Pierre et Miquelon sont les plus importantes de l'espace français.

Un **guide des oiseaux de l'archipel** est en cours de rédaction pour sensibiliser l'ensemble des publics aux spécificités et problèmes ornithologiques.

Les résultats de ces études font ressortir l'exclusivité spécifique des espèces de SPM dans le contexte français et outre-mer.

Fiche signalétique

Coordinateur :	SPM Association Frag'iles
Budget total des projets :	142 000 € en 2009
Subvention européenne :	1 284 699 €
Cofinancements :	DAF 142 000 € (crédits biodiversité) Conseil territorial de SPM : 1 000 €
Durée du projet :	4 ans
Date de démarrage :	janvier 2008
Date de clôture :	décembre 2012
Principaux partenaires :	DIREN, Conservatoire du littoral, Département, Région



Guide des financements à destination des gestionnaires d'outre-mer

Œil de l'évaluateur

«Localement, les porteurs de projet sont peu nombreux. La difficulté réside dans le fait que la principale source de financement possible pour SPM Frag'îles est constituée des crédits biodiversité du MEEDDM. Or ces crédits sont annuels ; aucune aide au fonctionnement n'est attribuée. Il est donc difficile d'entrevoir un développement et une valorisation des données et des spécificités biodiversité locales.

De même il est impossible de mettre en place des programmes pérennes de suivi des populations et de recherche. Enfin le montant des aides variant d'une année à l'autre, l'association ne peut même pas être sûre du travail qu'elle pourra mener en début d'année. Les programmes sont généralement financés du fait de la spécificité de la biodiversité dans le contexte français et de l'absence de connaissance.

L'association restant tributaire de l'acceptation des projets par l'administration et les sources de financement restant peu nombreuses, cela l'oblige à une certaine souplesse mais également un certain aléa dans les projets à mener. Les choix sont faits en fonction des intérêts et de la dynamique des membres actifs ainsi que des dynamiques régionales ou des opportunités de rencontre».

✉ Contact

- Frank URTIZBÉREA - 0508412104
urtizbera.frank@gmail.com
www.cheznoo.net/saint-pierre-et-miquelon/blogs/spmfrag-ile/home/index.php



© Joël Detchevry - SPM Frag'îles





Étude de l'impact de la pêche artisanale côtière sur les populations de tortues marines aux Antilles françaises

Résumé du projet

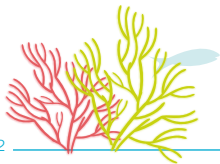
Les tortues marines sont des espèces migratrices protégées mondialement, car en voie d'extinction. Aux Antilles françaises, elles sont protégées intégralement depuis 1991 en Guadeloupe et 1993 en Martinique. La pêche artisanale côtière, en raison des captures accidentelles, constitue la principale menace. Ces captures tueraient des centaines de tortues chaque année, principalement à cause des filets utilisés sur les fonds marins côtiers et ciblant poissons, langoustes et lambis. La réduction des captures accidentelles est l'objectif prioritaire du Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises élaboré en 2003 par les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) Martinique et Guadeloupe et validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) en 2006.

L'objectif de ce projet est de tester des filets expérimentaux et d'évaluer l'impact réel des engins de pêche sur la mortalité non naturelle des tortues marines. Des filets de pêche expérimentaux sont testés en mer dans des conditions de pêche professionnelle dans le but de développer des techniques de pêche plus sélectives, occasionnant moins de captures de tortues marines tout en maintenant un rendement optimal pour la pêche. Le filet trémail se révèle peu sélectif et meurtrier pour les tortues marines.

Une adaptation de la réglementation et une sensibilisation aux pratiques de pêche moins nuisibles sont également programmées, afin d'améliorer la protection des espèces emblématiques et s'orienter vers une pêche locale plus durable.

Fiche signalétique

Coordinateur :	Association Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (OMMM)
Budget total des projets :	96 591 €
Cofinancements :	FEP : 68 784 € DRAM : 3 659 € DIREN : 14 489 € Conseil régional : 9 659 €
Durée du projet :	4 ans
Date de démarrage :	janvier 2007
Date de clôture :	décembre 2010
Principaux partenaires :	DIREN, DRAM, Conseil régional, Comité régional des pêches, Réseaux Tortues Marines



Oeil de l'évaluateur

Ce projet touche des espèces emblématiques en danger d'extinction, et qui bénéficient d'une protection à l'échelle mondiale. Par ailleurs, la pêche est un secteur économique et social clé aux Antilles françaises.

Trouver un équilibre entre préoccupations environnementales, économiques et sociales est nécessaire, autant du point des vue des acteurs que des financeurs.



Contact

- Jean-Philippe Maréchal
05 96 71 96 42 - directeur.ommm@orange.fr





L'ATELIER

technique des espaces naturels



Parc National de France



TE ME UM

Terres et MERs UltraMarines